

△  
( N° 12. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1848.

---

### DENRÉES ALIMENTAIRES.

---

#### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

**MESSIEURS,**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi, destiné à proroger d'une année la libre entrée des denrées alimentaires, comprises dans la loi du 6 mai 1847.

Le terme de cette dernière loi expire le 31 décembre prochain. Décrétant la libre entrée du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, du maïs, des fèves vesces, des pois, de l'avoine, des pommes de terre, des fécules, du riz et des viandes séchées, salées ou fumées, elle laissait au Gouvernement la faculté d'accorder la remise totale ou partielle des droits sur les farines, les gruaux, le bétail, ainsi que sur toutes les denrées non désignées dans la loi, et elle l'autorisait, en même temps, à prohiber la sortie des céréales et des denrées similaires.

Nous pensons, Messieurs, que les dispositions de cette loi doivent être maintenues pendant l'année 1849, et que le régime libéral qu'elles établissent est appelé à rendre, dans le cours de cette année, de nouveaux services à nos populations.

Cette opinion se fonde sur des faits dont la portée ne saurait être contestée, et que nous puissions à la fois, dans l'état des récoltes tant en Belgique qu'au dehors, dans la situation générale du pays et dans la position nouvelle où le place, quant

aux denrées alimentaires, la législation adoptée récemment pour plusieurs des marchés les plus importants de l'Europe.

On a aujourd'hui, sur les besoins du pays, des notions aussi exactes qu'il est possible d'en avoir en pareille matière : on connaît, d'une part, l'étendue moyenne consacrée annuellement, en Belgique, à la production des aliments et le chiffre moyen de cette production par hectare (*voir annexe A*). On sait, d'autre part, quelles sont, tous les ans, les importations et les exportations. Pour déterminer avec exactitude les besoins du pays, on n'a qu'à combiner ces divers éléments, et à réduire les données qui en résultent en unités de même valeur d'après les indications fournies par la science. Ce travail a été fait à la fois par la commission centrale de statistique et par le Département de l'Intérieur : il en ressort que, durant une période de dix ans (1833 à 1844), qui peut être considérée comme normale, la Belgique a dû acheter à l'étranger, ses exportations défalquées, une quantité de denrées alimentaires équivalant à 3,346,000 hectolitres de blé dont le prix, d'après le taux moyen de celui de nos marchés, peut être évalué à une somme de 104,568,000 francs (*voir annexe B*). Le déficit du pays s'élève donc, année commune et en temps ordinaire, à 334,000 hectolitres de froment, soit la production de plus de 30,000 hectares de nos meilleures terres. Si à ces chiffres on ajoutait les importations d'autres substances farineuses, telles que le riz, etc., le chiffre du déficit à combler annuellement par l'étranger paraîtrait bien plus considérable encore ; et, cependant, dans les données que nous venons d'exposer sommairement, nous n'avons pas eu égard aux années de véritable disette qui reviennent à peu près régulièrement, et qui imposent aux populations des souffrances et des privations que plusieurs années d'abondance peuvent à peine réparer. Si, tenant compte de ces époques de crise, nous répartissions, par année, le déficit total d'une période de 15 ans (1833 à 1847), nous trouverions qu'il manque annuellement à la Belgique une quantité de denrées alimentaires, équivalant à plus d'un million d'hectolitres de blé (*voir annexe C*).

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai de dire que le manquant habituel du pays, en temps normal, dépasse un demi-million d'hectolitres de froment, combien ce chiffre ne doit-il pas s'accroître lorsque, avec des récoltes moyennes de céréales, la pomme de terre, ce produit qui en Belgique constitue la base de la nourriture d'une grande partie de la population, vient à faire défaut ?

Ce fait, qui depuis 1845 s'est renouvelé tous les ans avec plus ou moins d'intensité, se présente, cette année, avec un caractère de gravité dont on pouvait légitimement espérer de ne plus voir la reproduction. De tous les renseignements recueillis sur divers points du pays (*voir annexe C'*), il résulte, en effet, que les pommes de terre ne fourniront, cette année, dans un grand nombre de localités, qu'une demi-récolte ; et s'il est vrai de dire que dans les terres légères et sèches ces tubercules paraissent être plus abondants, et que partout les plantations semblent avoir été un peu plus considérables qu'elles ne le sont d'habitude, on n'en est pas moins autorisé à conclure de l'ensemble des indications données à l'administration que la récolte des pommes de terre laissera, cette année, un déficit qui peut être évalué au tiers de la production totale. Or, quand on sait qu'en Belgique cette récolte s'élève, année moyenne, à 22 millions et demi d'hec-

tolitres, et que, par conséquent, elle représente à peu près, en matière nutritive, quatre millions d'hectolitres de blé (3,950,000), on comprend aisément quel énorme déficit la mauvaise récolte des pommes de terre doit produire dans les ressources alimentaires du pays.

. Il est vrai que toutes les pommes de terre récoltées en Belgique ne sont pas employées à la nourriture de l'homme; mais ce qu'on ne saurait contester, toutefois, c'est que le renchérissement excessif de cette denrée de première nécessité doit porter la consommation sur d'autres produits similaires, notamment sur les céréales, et augmenter ainsi, dans une proportion considérable, le manquant habituel de celles-ci.

Il est difficile de donner, en pareille matière, des appréciations parfaitement exactes; mais sachant que la récolte des grains et des farineux de 1848 peut être assimilée, en général, à une bonne récolte moyenne, on ne s'expose pas à s'écarter beaucoup de la vérité en avançant que la quantité de blé étranger, qui devra suppléer au déficit de la récolte des pommes de terre, dépassera probablement 250,000 hectolitres, et que, par suite, le manquant total de la production de 1848 s'élèvera à peu près à 750,000 hectolitres de froment, ou à leur équivalent en denrées similaires.

On ne doit pas se dissimuler que ce n'est qu'en donnant les plus grandes facilités au commerce qu'on peut espérer de voir combler ce déficit. Plusieurs des grands marchés qui nous entourent solliciteront, en effet, vivement la spéculation. La récolte n'a pas été généralement, en Angleterre, aussi bonne qu'en Belgique (*voir annexe D*); de sorte que les besoins de ce pays, déjà si étendus en temps ordinaire, attireront encore plus que d'habitude les arrivages. Les pays du Nord, ces greniers de l'Europe centrale, ne paraissent pas en mesure de fournir, cette année, la même quantité de denrées alimentaires qu'ils ont pu exporter les années précédentes. La situation générale de l'Europe n'est d'ailleurs pas telle que le commerce puisse être vivement sollicité à entreprendre de grandes opérations qui, en cette matière, sont déjà par elles-mêmes fort chanceuses.

De ces faits que nous nous bornons à indiquer, on peut conclure que la Belgique ne doit pas s'attendre à voir les importations de céréales prendre un développement excessif, et que, même sous le régime de la libre entrée, les prix se maintiendront probablement à un taux qui, en beaucoup de circonstances, dépassera les ressources d'une partie de la population. On ne doit pas perdre de vue, en effet, que le travail n'est pas, en ce moment, aussi abondant qu'il l'est en temps ordinaire, et que pendant l'hiver il diminuera dans une mesure qui, à coup sûr, n'atteindra pas ce qu'on peut prévoir pour d'autres pays, mais qui dépassera cependant ce qu'on voit d'habitude chez nous. Il n'est pas nécessaire d'insister sur cet état de choses: les Chambres en comprennent la gravité, et dès lors il est impossible qu'elles négligent rien de ce qui peut en atténuer les effets.

Aucune mesure, prise dans ce but, ne saurait être à la fois plus efficace et moins onéreuse au pays que le maintien de la libre entrée des denrées alimentaires qui, en empêchant une hausse trop considérable du prix des céréales, aurait pour conséquence d'atténuer les résultats fâcheux du déficit des pommes de terre.

Si, jusqu'à présent, ce prix est resté dans des limites assez modérées, c'est, il ne faut pas en douter, au régime libéral dont le commerce a joui qu'on doit l'attribuer en grande partie.

Quand d'ailleurs l'état des récoltes et la situation du pays n'exigeraient pas le maintien de la libre entrée, encore faudrait-il, ce semble, conserver ce régime pendant le cours de l'année 1849, en vue de la position nouvelle où la Belgique va se trouver quant au commerce des denrées alimentaires, par suite des modifications que la législation de plusieurs pays voisins a subies récemment. Déjà, en 1847, les Pays-Bas ont modifié cette partie de leur régime douanier en adoptant, pour les céréales, les farineux et le bétail, un droit fixe très-modéré, qu'à certains égards on peut considérer comme un simple droit de balance (voir annexe E).

Au mois de février prochain, les céréales et les farines seront soumises à une taxe moins élevée encore (voir annexe F) en Angleterre, où le bétail et la plupart des aliments sont importés sans droits depuis deux ans; de sorte qu'à partir de 1849, la Belgique se trouvera entre les deux plus grands marchés d'exportation et de consommation de l'Europe centrale, jouissant l'un et l'autre d'une liberté à peu près complète pour leurs transactions en denrées alimentaires. Il est impossible que cette situation nouvelle ne modifie pas profondément celles de nos opérations commerciales qui ont ces denrées pour objet. Depuis dix ans (voir annexe G) les mises en consommation annuelles du froment en Angleterre ont toujours dépassé trois millions d'hectolitres, et les prix n'ont cessé d'y être beaucoup plus élevés qu'en Belgique, sauf pendant les années 1846 et 1847, où la prohibition à la sortie, en gênant les mouvements de notre commerce, a donné aux denrées alimentaires, dans notre pays, une valeur factice qu'elles n'ont pas eue, dans la Grande-Bretagne, sous un régime plus libéral. Eu égard à la situation topographique de notre pays, à la facilité de nos relations avec l'Angleterre, on peut induire légitimement de ces faits qu'à l'avenir notre commerce participera largement à l'approvisionnement de ce grand marché, si la liberté de ses opérations n'est pas entravée. Ce qui s'est vu cette année montre jusqu'à l'évidence combien cet espoir est fondé : tandis que, dans le cours des années précédentes, nos exportations de froment en Angleterre n'ont jamais dépassé 60,000 hectolitres, nous y avons vendu, cette année, une quantité de farineux équivalant à plus de 300,000 hectolitres de blé; et quoiqu'on puisse dire que des circonstances spéciales, qui ne sont pas destinées à se reproduire régulièrement, ont contribué à développer ces relations fructueuses, il n'est pas douteux cependant que celles-ci se maintiendront et prendront même de l'accroissement, si aucune mesure restrictive n'en vient arrêter le cours. Le Gouvernement pense que cette situation est très-avantageuse au pays : il y voit, pour les cultivateurs, la perspective de prix rémunérateurs, comme il convient qu'ils le soient, et, pour les consommateurs, la garantie d'approvisionnements qu'assurent toujours des rapports commerciaux faciles et étendus. Bien plus, il est persuadé que l'expérience démontrera que, sous l'influence de ce grand marché, la Belgique peut affronter hardiment la liberté du commerce des denrées alimentaires, et se contenter, en tout cas, d'un droit fixe très-modéré. Si, dès à présent, le Gouvernement n'a pas cru devoir soumettre à la législature un projet de loi

destiné à consacrer définitivement un droit pareil, c'est, d'une part, parce qu'il lui a semblé que la situation actuelle exige une liberté sans entraves d'aucun genre, et, de l'autre, qu'il a pensé qu'avant d'établir un régime permanent, il convient de laisser parler les faits et de constater complètement l'action que le marché de la Grande-Bretagne, sous la législation libérale du mois de février 1849, est appelée à exercer sur le commerce des denrées alimentaires en Belgique.

Cette dernière considération eût suffi, à elle seule, pour engager le Gouvernement à maintenir provisoirement la libre entrée des céréales et des denrées alimentaires : mais si l'on y ajoute les motifs qui ont été exposés précédemment, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que les propositions que nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre sont pleinement justifiées. Nous ne croyons pas devoir nous attacher à justifier chacune des dispositions du projet de loi en particulier ; elles reproduisent en grande partie celles de la loi du 6 mai 1847 ; elles laissent toutefois plus de latitude à l'initiative du Gouvernement, en lui accordant la faculté de rétablir en tout ou en partie les droits d'entrée pour certains produits, à l'égard desquels il ne pouvait pas prendre cette mesure en vertu de la loi actuelle.

Le Gouvernement usera de cette faculté, dès que les faits, interprétés avec une sage circonspection, lui démontreront qu'il peut sans danger récupérer, dans l'intérêt du trésor, des ressources que dans les circonstances actuelles surtout il importe de ne pas sacrifier inutilement.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
CH. ROGIER.

*Le Ministre des Finances,*  
FRÈRE-ORBAN.

---

**PROJET DE LOI.**

Leopold,

Roi des Belges,

**A tous présents et à venir, salut.**

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances;

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances présenteront aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre de la même année continueront d'être libres à l'entrée le froment, le seigle, l'orge, le sarrasin, le maïs, les fèves et vesces, les pois et les pommes de terre.

Le Gouvernement pourra en outre accorder pour le même terme la remise totale ou partielle des droits d'entrée sur les farines et gruaux, les fécules de pommes de terre et autres substances amidonnées, le bétail, les viandes séchées, salées ou fumées, et sur toutes les denrées alimentaires non désignées au présent article.

Il sera perçu sur ces objets un droit de balance de dix centimes par 1,000 kilogrammes.

Le terme fixé ci-dessus pourra être prorogé par le Gouvernement jusqu'au 31 décembre 1849.

**ART. 2.**

Les dispositions de l'article précédent seront applicables à tout navire belge ou étranger dont les papiers d'expédition constateront que le chargement en grains ou autres denrées,

comprises dans la présente loi, aura été complété et le départ effectué d'un port étranger quelconque un mois avant la date de l'expiration du terme de la libre entrée, même dans le cas où il n'entrerait dans un port belge qu'à une époque postérieure à cette date.

ART. 5.

Le Gouvernement pourra, pendant le terme fixé à l'art. 1<sup>er</sup>, interdire la sortie du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des fèves et vesces, des pois, des pommes de terre et de leurs fécules, des farines, son et mouture de toute espèce, du pain, du biscuit et des gruaux.

Donné à Bruxelles, le 6 novembre 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

CH. ROGIER.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

8

# ANNEXES.

---

ANNEXE A.

**État des récoltes des céréales et des pommes de terre en Belgique,  
dans une année ordinaire.**

PROVINCES.	FROMENT.			ÉPEAUTRE.			METEIL.			SEIGLE.		
	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.
ANVERS .....	h. a. 7,352 91	18.06 18.06	132,821	h. a. 12 69	16. » 16. »	203	h. a. 971 50	17.17 17.17	16,673	h. a. 43,063 08	18.02 18.02	775,930
BRABANT .....	49,987 25	18.09	904,274	21 86	18.11	396	3,238 26	16.16	52,317	31,195 53	16.13	825,604
FLANDRE OCCIDENT..	44,455 47	19.89	884,379	1,061 46	20.85	22,146	3,040 31	20.12	61,158	33,993 30	21.33	724,794
FLANDRE ORIENTALE.	26,783 88	20.06	537,204	321 99	30.83	9,927	8,655 34	22.98	198,854	47,746 25	21.30	1,017,158
HAINAUT.....	52,753 31	19.59	1,033,278	5,773 48	31.27	180,596	11,123 23	18.85	209,689	27,809 68	20.20	561,695
LIÈGE.....	20,704 71	17.30	358,226	11,678 02	22.83	266,690	3,449 05	17.90	61,740	16,279 21	17.40	283,293
LIMBOURG .....	12,030 53	16.78	201,892	333 63	34.79	11,606	421 16	18.33	7,720	34,133 27	14.24	485,987
LUXEMBOURG.....	4,498 86	12.15	54,664	4,053 08	25.55	197,625	5,068 18	15.18	86,017	8,924 18	17.04	132,007
NAMUR .....	11,865 68	15.30	181,493	27,876 61	28.61	797,585	2,679 77	16.95	45,425	15,326 95	15.82	242,468
LE ROYAUME.....	230,432 60	18.18	4,289,231	51,132 82	27.32	1,306,774	39,246 80	18.85	739,599	278,462 25	18.20	5,069,316

ORGE ET ESCOURGEON.			AVOINE.			POIS ET VESGES.			SARRASIN.			POMMES DE TERRE.		
ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	Produit par hectare d'une année ordinaire.	QUANTITÉ TOTALE d'une ANNÉE ORDINAIRE.
h. a.			h. a.			h. a.			h. a.			h. a.		
4,091 67	31.51	128,940	12,076 04	36.45	440,215	270 71	21.74	5,884	6,793 21	22.78	154,848	11,255 56	227.66	2,562,334
4,184 23	27.19	113,765	27,557 36	33.01	909,769	2,159 67	14.10	30,576	4,493 72	19.21	86,313	20,515 64	194.71	3,994,612
8,300 55	38.91	323,003	14,048 45	35.62	503,217	3,035 00	23.30	70,913	2,683 36	23.78	63,833	15,354 03	221.60	3,406,678
6,843 52	32.76	227,447	15,402 22	36.63	564,207	1,142 38	19.45	22,239	8,619 76	20.63	183,663	20,339 23	204.45	4,137,997
8,364 27	36.41	304,580	30,763 60	38.60	1,169,476	2,174 13	14.39	31,293	76 98	18.37	1,414	11,728 52	181.70	2,130,963
2,788 70	18.76	52,328	26,238 76	25.27	663,160	1,874 54	12.74	23,890	9 95	17.79	177	9,568 58	231.10	2,211,287
1,385 65	24.57	33,531	13,642 71	27.82	379,456	873 55	14.98	13,078	3,000 53	23.17	69,525	7,618 90	174.23	1,310,016
1,733 70	16.00	27,717	22,789 22	22.32	508,592	499 68	11.40	5,700	205 10	13.90	2,848	8,052 63	197.40	1,589,662
1,915 71	23.70	45,399	35,319 18	25.55	902,208	2,476 76	11.62	28,782	3 15	20.00	63	7,801 87	150.14	1,171,368
19,687 90	31.66	1,256,701	107,837 90	30.63	6,060,300	14,507 02	16.02	232,355	28,085 78	21.57	562,684	112,135 88	200.78	22,514,917

DENRÉES. 1835 à 1844.	POIDS DE L'HECTOLITRE EN KILOGRAMMES.	QUANTITÉS IMPORTÉES		QUANTITÉS EXPORTÉES		EXCÉDANT DE L'IMPORTATION	
		EN kilogrammes.	EN hectolitres.	EN kilogrammes.	EN hectolitres.	EN kilogrammes.	EN hectolitres.
		Froment.....	77	199,927,039	2,596,483	20,266,284	265,198
Seigle .....	70	36,242,914	805,479	24,696,214	532,803	31,546,700	430,667
Orge.....	61	250,146,151	4,100,736	12,703,499	208,234	137,442,652	5,892,302
Avoine.....	43	109,559,510	2,429,766	6,790,831	130,907	102,348,639	2,278,839
Sarrazin.....	60	1,321,299	23,533	12,333,423	203,890	»	»
Drèche.....	35	224,079	4,000	233,384	4,285	»	»
Fèves et vesces.....	80	19,727,682	246,396	1,500,468	18,733	18,227,214	227,841
Pois.....	80	1,192,554	14,904	407,142	5,089	785,192	9,813
Gruau.....	»	1,445,853	»	2,599,963	»	»	»
Farines, pain, etc.....	»	504,230	»	8,136,996	»	»	»
Vermicelle, macaroni.....	»	75,586	»	97,413	»	»	»

Excédant total de l'importation et de l'exportation, représenté en blé.....

Différence de l'excédant de l'importation et de l'exportation.....

Id. en hectolitres.....

Ce qui donne, en moyenne par an, un déficit équivalant en blé à.....

Soit, à raison de 18 hectolitres par hectare, la production de.....

**DENRÉES**

NON COMPRIS DANS LA LOI  
DE 1834.

Riz.....	»	42,930,613	»	1,637,310	»	41,513,503	»
----------	---	------------	---	-----------	---	------------	---

## ANNEXE B.

EXCÉDANT DE L'EXPORTATION		VALEUR EN BLÉ DE L'EXCÉDANT		VALEUR ROUTINIERE DES DENRÉES comparées au Froment.	PRIX moyen DES DENRÉES pendant les ANNÉES 1835 à 1844.	VALEUR totale DES DENRÉES importées de 1835 à 1844.	VALEUR totale DES DENRÉES exportées de 1835 à 1844.	EXCÉDANT de LA VALEUR des importations.	EXCÉDANT de LA VALEUR des exportations.
EN kilogrammes.	EN hectolitres.	DE l'importation.	DE l'exportation.						
		Kilog.	Kilog.		Fr. c.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
»	»	179,660,775	»	107	19 54	30,215,459	5,090,249	43,125,190	»
»	»	50,409,880	»	111	11 86	9,329,260	4,184,243	5,545,017	»
»	»	115,125,850	»	150	11 19	45,887,459	2,550,562	43,537,097	»
»	»	78,376,473	»	140	6 69	16,106,559	1,009,567	15,096,972	»
10,852,127	180,553	»	10,751,820	108	9 80	248,479	2,017,722	»	1,769,245
10,602	105	»	8,726	150	15 54	54,560	37,153	»	2,575
»	»	44,523,260	»	44	20 60	3,079,877	586,555	2,693,324	»
»	»	1,233,965	»	67	16 90	231,877	86,004	165,875	»
1,151,150	»	»	1,151,150	107	» 42	608,510	1,091,985	»	485,475
7,632,746	»	»	8,167,058	100	» 70	532,975	5,695,897	»	5,542,922
22,027	»	»	25,568	100	» 76	37,295	74,055	»	16,740
		447,132,205	20,082,282	<b>Totaux...</b>		126,592,268	22,023,550	111,985,675	7,614,935
..... kilogramm.		427,069,921		.....				104,568,718	
..... hectolitres.		5,546,562		.....					
..... hectares ..		334,656		.....				10,456,871	
		50,813		.....					
»	»	23,851,015	»	171	46 53	19,907,610	758,895	19,148,717	»

DENRÉES. 1835 à 1847.	POIDS DE L'HECTOLITRE EN KILOGRAMMES.	QUANTITÉS IMPORTÉES		QUANTITÉS EXPORTÉES		EXCÉDANT DE L'IMPORTATION	
		EN	EN	EN	EN	EN	EN
		kilogrammes.	hectolitres.	kilogrammes.	hectolitres.	kilogrammes.	hectolitres.
Froment .....	77	312,199,982	6,631,947	21,801,238	283,120	490,398,724	6,368,827
Seigle.....	70	161,961,215	2,315,731	28,187,863	402,684	135,773,330	1,911,047
Orge.....	61	328,348,685	5,382,763	15,316,093	221,373	322,968,918	3,161,190
Avoine.....	43	122,260,741	2,716,903	8,632,252	192,271	115,608,509	2,524,654
Sarrasin.....	60	3,930,293	98,688	16,181,772	269,696	"	"
Drèche.....	33	262,400	4,771	277,082	3,037	"	"
Fèves et vesces.....	80	36,126,942	431,587	2,331,954	31,649	33,394,988	419,938
Pois.....	80	10,024,930	123,511	361,635	7,020	9,463,517	118,231
Gruau.....	"	2,374,382	"	2,607,804	"	"	"
Farines, pain, etc.....	"	15,064,080	"	9,973,366	"	3,088,314	"
Vermicelle, macaroni.....	"	173,534	"	111,532	"	61,822	"

Excédant total de l'importation et de l'exportation, représenté en blé.....

Différence de l'excédant de l'importation et de l'exportation.....

Id. en hectolitres.....

Ce qui donne en moyenne, par an, un déficit équivalant à.....

Soit, à raison de 18 hectolitres par hectare, la production de.....

## ANNEXE C.

EXCÉDANT DE L'EXPORTATION		VALEUR EN BLÉ DE L'EXCÉDANT		VALEUR NUTRITIVE DES DÉBRÉS comparés au froment.	PRIX moyen DES DENRÉES pendant les ANNÉES 1835 à 1847.	VALEUR totale DES DENRÉES importées de 1835 à 1847.	VALEUR totale DES DENRÉES exportées de 1835 à 1847.	EXCÉDANT de LA VALEUR des importations.	EXCÉDANT de LA VALEUR des exportations.
EN kilogrammes.	EN hectolitres.	DE l'importation.	DE l'exportation.						
"	"	Kilog. 490,598,724	Kilog. "	107	Fr. c. 20 69	Fr. 157,628,786	Fr. 5,887,782	Fr. 151,771,054	"
"	"	128,914,130	"	111	13 29	50,749,484	5,545,670	25,405,814	"
"	"	265,823,794	"	130	11 36	61,148,210	2,517,092	58,651,118	"
"	"	86,829,560	"	140	7 02	19,072,675	1,549,742	17,722,931	"
10,242,479	170,708	"	10,147,754	108	11 15	1,005,716	5,007,110	"	2,005,594
14,682	266	"	12,084	130	13 60	64,885	68,505	"	5,618
"	"	81,696,902	"	44	21 53	9,722,608	681,408	9,041,260	"
"	"	45,115,038	"	67	18 00	2,233,616	126,580	2,129,256	"
255,222	"	"	255,222	107	" 46	1,092,307	1,199,589	"	107,282
"	"	3,504,709	"	100	" 47	6,082,048	4,688,516	1,395,552	"
"	"	66,140	"	100	" 75	150,013	85,649	46,566	"
.....		1,072,148,826	10,395,040	<b>Totaux...</b>		268,930,408	24,925,591	246,144,511	2,114,284
..... kilogramm.		1,061,755,786		..... Fr.		244,027,017			
.....		15,789,056							
..... hectolitres.		1,060,695							
..... hectares ..		88,927							



ANNEXE C<sup>1</sup>.

## État des récoltes en 1848.

## N° 1. — PROVINCE D'ANVERS.

Anvers, le 28 octobre 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au vœu de votre dépêche du 12 de ce mois, 8<sup>e</sup> division, n° 42136, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements recueillis dans les divers districts agricoles de cette province, que la récolte du froment, du seigle et de l'orge a été favorable, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité; la récolte peut être comparée à celle d'une bonne année ordinaire. La paille de ces grains est longue, forte et abondante.

L'avoine, quoique ayant souffert des alternatives constantes de pluie et de soleil, qui ont caractérisé tout le mois d'août, a donné une récolte qui, sous le rapport de la quantité, peut être assimilée au produit d'une année ordinaire. La qualité en est médiocre, le grain étant plus léger que d'ordinaire.

Le sarrasin est très bien rentré; la récolte a été abondante et belle.

Les fèves et pois ont donné un produit qui peut être estimé à celui d'une année ordinaire.

Les fourrages en général ont été bons et abondants.

Les navets et les carottes promettent une récolte supérieure à celle d'une année ordinaire.

La récolte de la garance n'est pas très favorable.

La chicorée, qui se cultive principalement dans les poldres, a donné un produit inférieur à celui d'une année ordinaire.

La récolte de la betterave est très bonne sous le double rapport de la qualité et de la quantité.

Les oignons sont abondants et la qualité en est excellente.

Les haricots blancs, qui se cultivent en grand dans les poldres, ont donné une abondante récolte.

Les pommes de terre ont beaucoup souffert de la maladie, principalement les espèces tardives. Dans les communes des poldres, elles n'ont pas produit le quart d'une récolte ordinaire. Dans les terres élevées, sablonneuses et sèches, les pommes de terre hâtives ont bien réussi; celles-ci en général se conservent assez bien. Dans cette province, l'arrondissement de Turnhout a été le plus favorisé pour la récolte de ces tubercules; les produits y ont été abondants et d'une excellente qualité.

*Le gouverneur de la province,*

TEICHMANN.

NUMÉROS DES DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.		SEIGLE.		ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		FÈVES.		POIS.	
	Produit	Poids												
	en HECTOLIT. <sup>r</sup>	de L'HECTOL.												
1	18	80	19	72	50	65	24	64	50	48	21	82	19	81
5	18	80	20	74	50	64	50	65	55	46	50	77	50	79
4	20	80	21	74	50	64	50	65	40	45	50	78	22	80
5	20	79	18	75	37	62	"	"	45	44	50	82	Mauvais.	"
6	19	80	25	75	50	67	"	"	54	44	28	82	Médiocre	"
7	20	80	25	76	58	66	50	70	56	47	25	84	Nul.	"
8	19	80	18	72	22	65	50	70	50	45	"	"	"	"
9	17	"	21	"	22	"	"	"	50	"	"	"	Mé.ocre	"
10	17	78	18	72	27	60	22	64	50	48	20	80	18	75
11	19	78	20	75	58	65	25	65	58	47	28	75	22	80
12	17	80	19	71	55	60	14	55	59	40	15	80	Nul.	"
15	16	77	18	66	50	62	50	45	50	45	20	80	6	83
16	20	80	21	74	50	60	26	62	59	45	19	79	18	77
Moyenne	18	79	20	72	50	65	26	62	56	45	24	79	Mauvaise récolte.	

## DE BRABANT.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

COLZA.		POMMES DE TERRE.		LIN.	PRAIRIES.	TRÈFLES.	Résumé et observations.
Produit en hectol. <sup>1</sup> .	Poids de l'hectol.	Produit en hectol. <sup>1</sup> .	Poids de l'hectol.				
13	70	150	*	"	Bonne récolte.	Très-bonne récolt.	<p>La récolte du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine peut être considérée comme bonne. Le produit moyen de l'hectare est égal, sinon supérieur à celui d'une année ordinaire; le poids de l'hectolitre de ces denrées indique que la qualité en est également très-bonne.</p> <p>Les féveroles ont donné aussi un bon produit. Il n'en est pas de même des pois qui ont manqué dans un grand nombre de localités. Les prairies et les trèfles ont fourni une bonne et abondante récolte.</p> <p>Quant aux pommes de terre, les renseignements fournis témoignent de l'apparition de la maladie dans toutes les localités de la province, à peu près au même degré; c'est-à-dire que ses ravages ont été beaucoup plus grands dans les terrains bas et humides et moindres dans les terrains secs.</p> <p>Instruits par l'expérience, les cultivateurs traitent généralement leurs pommes de terre de manière à éviter que la pourriture se propage à ceux qui sont sains, par le contact des tubercules malades. L'on a remarqué qu'à la suite d'un triage bien soigné, les pommes de terre se conservent bien jusqu'à présent, de sorte que l'on peut espérer que celles que l'on a conservées jusqu'aujourd'hui seront soustraites aux atteintes du fléau. On estime en général que le produit des pommes de terre, déduction faite de celles que la maladie a détruites, ne s'élèvera pas au-dessus d'une demi-récolte.</p>
19	69	100	"	"	5,000 k. par hect.	5,000 k. par hect.	
18	70	125	"	Bonne récolte.	Bonne récolte.	Excellente récolt.	
Bon.	"	175	"	Bonne. . . . .	Bonne. . . . .	Bonne.	
20	66	"	"	"	Id. . . . .	Très-abondante.	
23	68	176	"	"	Id. . . . .	Extraordinaire.	
15	65	85	"	"	Très-bonne. . .	Très-abondante.	
"	"	"	"	Passable. . . . .	Bonne. . . . .	Abondante.	
12	70	125	"	"	Assez bonne. . .	Extraordinaire.	
16	68	175	"	600 kil. par hect	5,000 k. par hect.	4,500 k. par hect.	
20	85	"	"	430 id.	2,000 k. id.	Très-bonne.	
10	65	40	"	6 hect. id.	Récolte moyenne.	Id.	
17	69	"	"	6 $\frac{1}{2}$ id.	2,700 k. par hect.	2,400 k. par hect.	
16	69	125	"	"	Bonne récolte.	Récolte abondante	



## FLANDRE OCCIDENTALE.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		Observations.  (Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	
	Hectol.		Hectol.		Hectol.	
Bonne.....	53	Bonne.....	20	Bonne.....	54	
Ordinaire....	34	Id. ....	26	Ordinaire....	27	
Bonne.....	44	Id. ....	20	Bonne.....	62	
Id. ....	58	»	»	Très-bonne...	45	
Ordinaire....	40	»	»	Ordinaire....	45	
»	»	»	»	Médioere....	57	
»	»	»	»	Bonne.....	35	Le froment.
Bonne.....	56	Bonne.....	55	Id. ....	47	
Id. ....	54	Assez bonne.	20	Id. ....	44	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
.....	57.07	.....	23.60	.....	44 00	

## N° 3. — PROVINCE DE LA

DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÈVEROLES.		POIS.—VESCES.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.
1 <sup>er</sup> , arrondissement de Bruges..	Ordinaire....	Hectol. 20	Médiocre....	Hectol. 60	Bonne.....	Hectol. 32	Bonne.....	Hectol. 23
2 <sup>e</sup> , id. id....	Très-ordinaire	20	Id.....	103	Id.....	27	Assez bonne..	19
3 <sup>e</sup> , id. Ostende.	Bonne.....	26	Les hâtives, bonne. Les tardives, mauvaise.	113	Id.....	40	Pois, bonne. Vescès, produit abondant.	24
4 <sup>e</sup> , id. Dixmude.	Médiocre....	15	Très médiocre	50	Très-bonne ..	24	Médiocre....	18
5 <sup>e</sup> , id. Furnes..	Ordinaire....	25	Mauvaise....	100	Excellente...	23	Bonne.....	19
6 <sup>e</sup> , id. Ypres...	Bonne.....	50	Médiocre....	154	Bonne.....	54	Id.....	54
7 <sup>e</sup> , id. id....	Ordinaire....	25	Ordinaire....	140	Id.....	50	Id.....	32
8 <sup>e</sup> , id. Courtray	Bonne.....	21	Mauvaise....	Kil. 8,300	Id.....	54	Id.....	50
9 <sup>e</sup> , id. id....	Bonne.....	20	Ordinaire....	Hectol. 401	Id.....	54	Id.....	22
10 <sup>e</sup> , manque.....	"	"	"	"	"	"	"	"
11 <sup>e</sup> , id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
12 <sup>e</sup> , id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
MOYENNE.....		22.20		100		31.10		24.70

## FLANDRE OCCIDENTALE. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

FOIN.		TRÈFLE.		LIN.		Observations. <i>(Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)</i>
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	
	Kil.		Kil.		Kil.	
Bonne.....	3,600	Bonne.....	9,000	Médiocre.....	180	Filasse. } Brut. } Serancé. } Les pommes de terre.
Id.....	4,200	Id.....	5,500	Très-ordinaire..	2,000 170	
Id.....	5,000	Id.....	Abondant	"	"	Les pommes de terre.
Id.....	4,000	Très-bonne.....	<sup>1<sup>re</sup> coupe</sup> 4,000 <sup>2<sup>e</sup> coupe</sup> 5,000	Médiocre.....	550	Id.
Ordinaire.....	4,000	Bonne.....	5,000	Id.....	600	Id.
Bonne.....	6,000	Id.....	4,970	Bonne.....	4,740	Id.
Id.....	5,000	Id.....	4,000	Médiocre.....	400	Id.
Id.....	2,200 à 3,800	Id.....	Dans cer- tains en- droits il y a eu 3 coupes	Mauvaise.....	475	Id.
Assez bonne....	4,500	Id.....	Id. 8,000	Médiocre.....	3,200	Id.
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
.....	"	.....	"	.....	"	

## N° 4. — PROVINCE DE LA

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF.	NUMÉRO DU DISTRICT AGRICOLE.	FROMENT.		SEIGLE.		ÉPEAUTRE.	
		QUALITÉ.	PRODUIT NOTES par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT NOTES par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT NOTES par hectare
Gand .....	1 <sup>er</sup> district agricole..	Assez bonne.	Hectol. 20	Bonne .....	Hectol. 25	Pas cultivé.	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. ....	Médiocre ....	19	Id. ....	22	Id.	
Id. ....	3 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	19	Assez bonne.	21	Id.	
Id. ....	4 <sup>e</sup> id. ....	Assez bonne.	20	Bonne .....	21	Id.	
Alost .....	5 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	21	Id. ....	25	Assez bonne..	19
Id. ....	6 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	22	Id. ....	24	Id. ....	20
Audenaerde .....	7 <sup>e</sup> id. ....	Bonne .....	25	Id. ....	20	Pas cultivé.	
Id. ....	8 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	22	Id. ....	25	Id.	
St-Nicolas .....	9 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	20	Id. ....	22	Id.	
Termonde .....	10 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	21	Id. ....	24	Id.	
Eecloo .....	11 <sup>e</sup> id. ....	Médiocre ....	19	Id. ....	20	Id.	
	TOTAL .....		226		232		59
	MOYENNE .....		$20\frac{6}{11}$		$22\frac{10}{11}$		$19\frac{1}{2}$

## FLANDRE ORIENTALE.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

MÉTIEL.		ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	
	Hectol.		Hectol.		Hectol.		Hectol.	<p>(Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)</p> <p>La récolte du froment a assez bien réussi ; mais on a remarqué que cette céréale a plus ou moins souffert de la rouille et de la pullulation d'un certain insecte.</p> <p>Le seigle a fourni une excellente et abondante récolte. Cette circonstance favorable doit être attribuée au temps doux et à la chaleur et à l'humidité alternative du printemps et de l'été, ainsi qu'à l'absence d'insectes et de météores nuisibles.</p> <p>Ces observations s'appliquent également à l'orge et au sarrasin.</p> <p>Les avoines hâtives qui ont été favorisées à la rentrée sont de bonne qualité. Les autres ont beaucoup souffert de la sécheresse et ensuite des pluies.</p>
Bonne.....	24	Bonne.....	26	Bonne.....	25	Assez bonne.	25	
Pas cultivé.		Id.....	25	Id. ....	24	Médiocre...	25	
Id.		Id.....	26	Id.....	25	Id.....	25	
Id.		Id.....	27	Très-bonne.	27	Bonne.....	50	
Bonne.....	25	Id.....	26	Bonne.....	26	Assez bonne.	50	
Id.....	25	Id.....	26	Id.....	27	Id.....	50	
Id.....	24	Id.....	27	Id.....	27	Bonne.....	52	
Id.....	22	Id.....	27	Pas cultivé.		Id.....	50	
Pas cultivé.		Id.....	27	Bonne.....	29	Médiocre...	57	
Bonne.....	24	Id.....	26	Id.....	29	Mauvaise..	51	
Pas cultivé.		Id.....	29	Id.....	24	Bonne....	52	
.....	140	.....	292	.....	265	.....	527	
.....	$25\frac{1}{5}$	.....	$26\frac{6}{11}$	.....	$26\frac{3}{10}$	.....	$29\frac{8}{11}$	

## N° 4. — PROVINCE DE LA

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF.	NUMÉRO DU DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÉVEROLES.	
		QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.
			Hectol.		Hectol.		Hectol.
Gand .....	1 <sup>e</sup> district agricole..	Assez bonne..	28	Médiocre....	55	•	•
Id.....	2 <sup>e</sup> id.....	Pas cultivé.		Très-mauvaise	65	Bonne.....	17
Id.....	3 <sup>e</sup> id.....	Assez bonne..	28½	Médiocre....	52	Id.....	18
Id.....	4 <sup>e</sup> id.....	Id.....	25	Mauvaise....	50	Id.....	18
Alost .....	5 <sup>e</sup> id.....	Id.....	13	Médiocre....	45	Id.....	18
Id.....	6 <sup>e</sup> id.....	Id.....	20	Id.....	50	Id.....	18
Audenarde .....	7 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	19	Assez bonne..	80	•	•
Id.....	8 <sup>e</sup> id.....	Médiocre....	16	Médiocre....	100	Bonne.....	20
St-Nicolas .....	9 <sup>e</sup> id.....	Très-bonne..	21	»	75	Pas cultivées.	
Termonde .....	10 <sup>e</sup> id.....	Médiocre....	20	Assez bonne.	160	Bonne.....	•
Ecloo.....	11 <sup>e</sup> id.....	Id.....	11½	Mauvaise....	45	Assez bonne..	20
	TOTAL.....		202		715		129
	MOYENNE....		20½		64 <sup>0</sup> / <sub>11</sub>		18 <sup>2</sup> / <sub>7</sub>

## FLANDRE ORIENTALE. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

POIS, VESCES.		FOIN.		TRÉFLE.		LIN.		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	
	Hectol.		Kilog.		Kilog.		Kilog.	
•	•	Bonne.....	2,600	Bonne ....	3,800	Bonne. ....	800	Dans quelques districts la floraison du colza a mal réussi.
Bonne ....	20	Id.....	2,600	Id.....	3,900	Id.....	780	L'épidémie a de nouveau ravagé les pommes de terre. Toutefois les tubercules récoltés sont de facile conservation et de meilleure qualité que les années précédentes. On a remarqué que les pommes de terre plantées dans des terres légères ont été le moins atteintes du fléau.
Id.....	21	Id.....	•	Id.....	•	Id.....	395	
Id.....	21	Assez bonne.	1,500	Médiocre ..	2,000	Id.....	800	
•	•	Id.....	•	Bonne ....	•	Assez bonne.	580	La récolte des féveroles, des pois et des vesces est en général satisfaisante.
•	23	Id.....	2,300	Id.....	2,500	Id.....	600	
Bonne.....	23	Bonne.....	2,800	Id.....	2,500	Bonne ...	700	Le foin a fourni une récolte ordinaire. Une innombrable quantité de sauterelles est venue infecter les prairies du Haut-Escaut principalement, et cela peu de temps avant la maturation des herbes, ce qui a obligé à une coupe anticipée dans certaines localités.
Id.....	23	Id.....	3,000	Id.....	4,000	Id.....	600	
Pas cultivés.		Très-bonne.	•	•	•	•	770	
Bonne.....	•	Bonne ....	3,200	Bonne ....	•	Médiocre ..	720	Les trèfles ont donné une abondante nourriture, bien que la deuxième coupe ait été fortement contrariée par la sécheresse. Les trèfles en récolte dérobée ont donné une ample moisson.
Assez bonne.	16	Id.....	3,500	Id.....	3,000	Id.....	640	
.....	133	.....	22,700	.....	25,300	.....	7,393	
.....	21 $\frac{5}{7}$	.....	2,857 $\frac{1}{7}$	.....	3,357 $\frac{1}{7}$	.....	600 $\frac{5}{7}$	



## DE HAINAUT.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		Observations. <i>(Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)</i>
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ	PRODUIT MOYEN par hectare.	
Très-bonne ..	40	»	»	Très-bonne ..	50	
Bonne.....	41	»	»	Bonne.....	55	
Très-bonne ..	52	»	»	Id .....	50	
Bonne.....	45	Très-bonne ..	53	Id .....	60	
Bonne.....	40	»	»	Très-bonne ..	50	
»	»	»	»	»	»	
Bonne .....	50	»	»	Très-bonne ..	60	
Id .....	45	»	»	Id .....	55	
Id .....	42	»	»	Bonne.....	50	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	42	»	»	Très-bonne ..	56	
Id .....	44	»	»	Bonne.....	51	
.....		.....		.....		

DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÈVEROLES.		POIS, VESCES.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.
1 <sup>er</sup> district .....	Bonne.....	18	Bonne.....	120	Très-bonne.	20	Bonne.....	15
2 <sup>e</sup> id.....	Médiocre ..	15	Mauvaise..	130	Mauvaise..	11	Médiocre ..	10
3 <sup>e</sup> id.....	Id.....	18	Médiocre ..	½ récolte.	Bonne.....	20 à 22	Id.....	12
4 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	15	Bonne.....	120	Très-bonne.	35	Bonne.....	23
5 <sup>e</sup> id.....	Médiocre ..	12	Médiocre ..	100	Bonne.....	18	"	"
6 <sup>e</sup> id.....	Id.....	9	Mauvaise..	40	Très-bonne.	50	Très-bonne.	"
7 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	16	Bonne.....	150	Bonne.....	32	Bonne.....	24
8 <sup>e</sup> id.....	Médiocre ..	9	Médiocre ..	40	Id.....	50	Id.....	23
9 <sup>e</sup> id.....	Id.....	18	Mauvaise..	100 sacs.	Très-bonne.	24	Médiocre...	12
10 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
11 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	22	Médiocre ..	90	Bonne.....	52	Bonne.....	24
12 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	Id.....	17	Id.....	17
MOYENNE.....	.....		.....		.....		.....	

## HAINAUT. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

FOIN.		TRÈFLE.		LIN.		Observations.  (Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	
	Kilog.		Kilog.			
Très-bonne ..	4,200	Très-bonne ..	3,000	Médiocre ....	700 gr bes.	
Bonne.....	4,600	Bonne.....	4,500	Assez bonne.	500 bottes de 1 ½ kil.	Les pommes de terre ont été atteintes, cet année, de la même maladie que les trois années précédentes.
Très-bonne ..	4,200	Id.....	6,300	»	»	
Id.....	3,000	Très-bonne ..	8,000	»	»	La maladie des pommes de terre s'est encore montrée cette année, mais elles a fait moins de ravages.
Bonne.....	2,100	Bonne.....	2,500	Bonne.....	»	La récolte des pommes de terre a été à peu près toute détruite dans les terrains humides.
Très-bonne...	»	Bonne.....	»	Mauvaise....	»	Les pommes de terre n'ont pas donné plus de $\frac{1}{5}$ de récolte.
Bonne.....	4,000	Bonne.....	4,000	Médiocre ....	4,000 kil.	La maladie des pommes de terre en a diminué les produits de moitié.
Id.....	6,000	Id.....	3,400	Id.....	500 bottes de 1 ½ kil.	
Id.....	6,000	Très-bonne ..	7,000	»	»	La maladie des pommes de terre a encore reparu cette année et a diminué les produits de la récolte.
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	2,800	Bonne.....	3,200	Assez bonne..	530 bott.	
Id.....	4,500	Id.....	2,300	Bonne.....	6 à 700	
.....		.....		.....		

DISTRICT AGRICOLE.	FROMENT.		SEIGLE.		ÉPEAUTRE.		MÉTEIL.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.						
1 <sup>er</sup> district .....	"	Hectol.	"	Hectol.	"	Hectol.	"	Hectol.
2 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	19	Bonne.....	23	Bonne.....	40	Bonne.....	21
5 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	19	Id.....	18	Id.....	45	Id.....	16
4 <sup>e</sup> id. ....	"	"	"	"	"	"	"	"
5 <sup>e</sup> id. ....	"	15	Bonne.....	14	Bonne.....	25	Bonne.....	13
6 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	20	Id.....	25	"	"	"	"
7 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	21	Id.....	21	Bonne.....	56	Bonne.....	21
8 <sup>e</sup> id. ....	"	"	"	"	"	"	"	"
9 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	19	Bonne.....	21	Bonne.....	41	Bonne.....	20
10 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	14	Id.....	16	Médiocre..	19	Id.....	15
11 <sup>e</sup> id. ....	"	"	Id.....	22	Bonne.....	50	"	"
12 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	19	Id.....	23	Id.....	23	Bonne....	21
13 <sup>e</sup> id. ....	"	"	"	"	"	"	"	"
14 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	20	Bonne.....	22	Bonne.....	50	Bonne.....	23
MOTENNE.....	Bonne....	19	Bonne.....	20	Bonne.....	52	Bonne.....	19

## DE LIÈGE.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

ORGE D'HIVER.		SARRASIN.		AVOINE.		Observations.  (Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	
	Hectol.		Hectol.			
Bonne.....	58	»	»	Mauvaise....	40	<p>Le rendement de la récolte en céréales ne peut, quant à présent, être établi d'une manière bien précise, le battage n'ayant pas encore eu lieu.</p> <p>On croit bien faire d'indiquer ici que la culture des carottes et des navets se propage d'année à année davantage dans la province.</p>
Id.....	51	»	»	Bonne.....	49	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	16	Bonne.....	»	Bonne.....	21	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	55	»	»	Médiocre....	40	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	28	»	»	Bonne.....	55	
»	»	Bonne.....	12	Id.....	18	
»	»	»	»	Id.....	50	
Bonne.....	18	»	»	Médiocre....	20	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	26	»	»	Bonne.....	28	
Bonne.....	27	Bonne.....	12	Bonne.....	51	

DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÈVEROLES, VESCES		FOIN.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.
1 <sup>er</sup> district.....	"	"	"	"	"	"	"	"
2 <sup>e</sup> id.....	"	"	Médiocre ..	183	Bonne.....	27	Bonne.....	2,000
3 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	12	Mauvaise ..	77	Id.....	19	Médiocre..	2,000
4 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
5 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	190	"	13	"	4,000
6 <sup>e</sup> id.....	"	"	Mauvaise ..	130	Bonne.....	19	Bonne.....	3,800
7 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	12	Médiocre ..	180	Id.....	21	Id.....	4,000
8 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
9 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	Bonne.....	25	Bonne.....	2,700
10 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	"	"	Id.....	900
11 <sup>e</sup> id.....	Moyenne ..	7	Bonne.....	100	"	"	Id.....	3,000
12 <sup>e</sup> id.....	"	"	Id.....	244	Bonne.....	16	Id.....	3,000
15 <sup>e</sup> id.....	"	"	"	"	"	"	"	"
14 <sup>e</sup> id.....	"	"	Mauvaise ..	90	Bonne.....	23	Bonne.....	4,000
MOYENNE.....	Bonne.....	10	Médiocre ..	136	Bonne.....	20	Bonne.....	3,750

## DE LIÈGE. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

TRÈFLE.		LIN.		CHANVRE.		Observations. <i>(Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)</i>
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	
»	»	»	»	»	»	La maladie des pommes de terre a sévi de nouveau cette année et détruit une partie de la récolte. Les évaluations ci-contre ont été établies déduction faite des pertes constatées au moment de la récolte; on craint dans beaucoup de localités que ce tubercule ne soit point de garde.
Bonne.....	2,800	»	»	»	»	
Id.....	6,000	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	8,500	»	»	»	»	
Bonne.....	2,600	»	»	»	»	
Id.....	4,000	Bonne.....	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	3,500	»	»	»	»	
Id.....	1,000	»	»	»	»	
Id.....	»	Mauvaise....	500	»	»	
Id.....	3,800	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	3,000	»	»	»	»	
Bonne.....	3,633	Médiocre....	500	»	»	

DISTRICT AGRICOLE.	FROMENT.		SEIGLE.		EPEAUTRE.		MÉTEIL.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.
1 <sup>er</sup> , canton de Hasselt.....	Bonne.....	20	Bonne.....	25	Pas cultivé.	»	Pas cultivé.	»
2 <sup>e</sup> , id. de Herck-la-Ville...	Id.....	14	Id.....	18	Id.....	»	Id.....	»
3 <sup>e</sup> , id. de Beeringen.....	Id.....	17	Id.....	18	Id.....	»	Id.....	»
4 <sup>e</sup> , id. de St-Trond.....	Id.....	21	Id.....	25	Id.....	»	Bonne.....	22
5 <sup>e</sup> , id. de Tongres et Maestricht (Sud).	Id.....	21	Id.....	23	Bonne.....	45	Pas cultivé.	»
6 <sup>e</sup> , id. de Looz.....	Id.....	21	Id.....	24	Assez bonne.	56	Bonne.....	21
7 <sup>e</sup> , id. de Mechelen.....	»	»	»	»	»	»	»	»
8 <sup>e</sup> , id. de Bilsen.....	Bonne.....	15	Bonne.....	22	Bonne.....	54	Bonne.....	20
7 <sup>e</sup> , id. de Maeseyck et Brée.	»	»	»	»	»	»	»	»
10 <sup>e</sup> , id. de Achel et Peer....	Bonne.....	<sup>(a)</sup> 25	Bonne.....	14	Pas cultivé.	20	Pas cultivé.	»
MOYENNE.....	Bonne.....	19	Bonne.....	21	Bonne.....	58 $\frac{1}{2}$	Bonne.....	21

## DE LIMBOURG.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		Observations.  ( Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en fait diminuer la récolte. )
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	
Bonne.....	24	Bonne.....	26	Bonne.....	52	<p>Le produit de toutes les récoltes, les pommes de terre et le colza exceptés, a été égal à celui d'une bonne année ordinaire.</p> <p>La récolte du froment, qu'on disait sérieusement compromise dans le courant du mois de juin passé, par suite de l'apparition de la larve d'un insecte qui rongait les racines de ces plantes, a été bonne.</p> <p>(a) Dans ce district le froment n'est cultivé que sur un terrain choisi et extraordinairement bien fumé.</p>
Id.....	26	Id.....	25	Id.....	55	
Id.....	20	Id.....	21	Id.....	20	
Id.....	40	Pas cultivé...	"	Id.....	40	
Id.....	50	Id.....	"	Médiocre.....	55	
Id.....	22	Id.....	"	Bonne.....	26	
"	"	"	"	"	"	
Bonne.....	55	Bonne.....	29	Bonne.....	27	
"	"	"	"	"	"	
Pas cultivé...	"	Bonne.....	40	Bonne.....	27	
Bonne.....	$28\frac{1}{7}$	Bonne.....	$28\frac{1}{3}$	Bonne.....	50	

DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÉVEROLES.		POIS, VESCES.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hect.
1 <sup>er</sup> , canton de Hasselt.....	Ordinaire..	15	Médiocre ..	180	Pas cultivé.	"	Pas cultivé.	"
2 <sup>e</sup> , id. de Herck-la-Ville..	Id.....	10	Id.....	160	Id.....	"	Id.....	"
5 <sup>e</sup> , id. de Beeringen.....	Bonne ....	15	Id.....	230	Id.....	"	Id.....	"
4 <sup>e</sup> , id. de St-Trond.....	Ordinaire..	15	Ordinaire..	160	Bonne.....	25	Médiocre..	18
5 <sup>e</sup> , id. de Tongres, Maestricht (Sud).	Bonne ....	17	Id.....	145	Id.....	20	Bonne.....	20
6 <sup>e</sup> id. de Looz.....	Passable...	12	Mauvaise..	180	Très-bonne.	26	Pas cultivé.	"
7 <sup>e</sup> id. de Mechelen.....	"	"	"	"	"	"	"	"
8 <sup>e</sup> id. de Bilsen.....	Mauvaise..	4	Mauvaise..	170	Bonne.....	17	Bonne.....	25
9 <sup>e</sup> id. de Maeseyck et Brée.	"	"	"	"	"	"	"	"
10 <sup>e</sup> id. d'Achel et Peer ....	Bonne.....	10	Bonne.....	180	Pas cultivé.	"	Bonne.....	15
<b>MOYENNE.....</b>	Ordinaire..	15½	Médiocre ..	174	Bonne.....	25½	Bonne.....	19

## LIMBOURG. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

FOIN.		TRÈFLE.		LIN.		Observations.  (Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	
	Kilog.		Kilog.			
Bonne.....	5,000	Bonne.....	4,000	Pas cultivé...	»	<p>La récolte du colza a été tellement détruite par les allises ou puces de terre, que le plus grand nombre de cultivateurs l'ont arraché, même pendant la floraison; celui qui est resté a jetté de nouvelles et nombreuses pousses, qui, grâce à un temps très-favorable, ont encore bien fleuri et donné deux tiers environ d'une récolte ordinaire.</p> <p>La maladie régnante a beaucoup ravagé les tubercules plantés dans les terres humides, au point de diminuer la récolte de moitié; ceux plantés dans les terres sèches, et surtout dans celles qui avaient été chaulées, n'ont pas tant souffert. Heureusement, beaucoup de cultivateurs, dans la prévision du retour du fléau, en avaient planté plus que d'habitude.</p> <p>Les fourrages ont été d'une abondance extraordinaire cette année; le jeune trèfle, pour l'année prochaine, a déjà fourni une coupe.</p>
Id.....	5,300	Id.....	5,500	Id.....	»	
Id.....	5,000	Id.....	5,000	Bonne.....	250	
Id.....	4,400	Id.....	5,500	Pas cultivé...	»	
1 <sup>re</sup> qualité...	5,000	Extraordinaire	4,000	Id.....	»	
Bonne.....	5,700	Id.....	5,000	Id.....	»	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	5,025	Bonne.....	4,800	Bonne.....	400	
»	»	»	»	»	»	
Bonne.....	4,000	Bonne.....	5,500	Pas cultivé...	»	
Bonne.....	4,435	Bonne.....	5,875	Bonne.....	525	

## N° 8. — PROVINCE

RÉCOLTES.	ARRONDISSEMENTS.					
	ARLON.		BASTOGNE.		MARCHÉ.	
	QUALITÉ.	QUANTITÉ.	QUALITÉ.	QUANTITÉ.	QUALITÉ.	QUANTITÉ.
Froment .....	Bonne.....	Abondante...	»	»	»	»
Méteil .....	Id.....	Id.....	»	»	»	»
Seigle.....	Id.....	Id.....	Bonne.....	Supérieure à une bonne année.	Bonne.....	Abondante...
Orge.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....
Avoine.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....
Épeautre.....	Passable ....	Id.....	Id.....	»	Id.....	Id.....
Colza .....	Id.....	Passable....	Id.....	Supérieure...	»	»
Chanvre et lin.....	Bonne.....	Abondante...	Id.....	Égale id....	»	»
Pommes de terre.....	Médiocre ....	Id.....	Médiocre ....	Deux tiers...	Passable....	Abondante...
Fèves.....	Id.....	Médiocre ....	»	»	»	»
Pois .....	Mauvaise ....	Id.....	»	»	Bonne.....	Bonne récolte ordinaire.
Vesces.....	Médiocre ....	Passable....	»	»	Id.....	Id.....
Foin.....	Bonne.....	Abondante...	Bonne.....	Supérieure...	Id.....	Id.....
Trèfles.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....
Sarrasin.....	Passable ....	Passable ....	»	»	»	»

## DE LUXEMBOURG.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

				LA PROVINCE.		Observations.
NEUFCHATEAU.		VIRTON.		QUALITÉ.	QUANTITÉ.	
QUALITÉ.	QUANTITÉ.	QUALITÉ.	QUANTITÉ.			
» (a)	» (a)	Bonne.....	Abondante...	Bonne.....	Abondante...	(a) Les renseignements pour Neufchateau n'ont pas été fournis, en dernier lieu ; mais les récoltes y sont comme dans les arrondissements de Bastogne et de Marche à peu près.
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Passable.....	Id.....	Assez abondante.	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Abondante...	
»	»	Passable ....	Abondante...	Bonne et médiocre.	Id.....	
»	»	Id.....	Id.....	Médiocre....	Médiocre....	
»	»	Bonne.....	Id.....	Assez bonne.	Assez obondante.	
»	»	Id.....	Id.....	Bonne.....	Abondante...	
»	»	Id.....	Très-abondante.	Id.....	Très-abondante.	
»	»	Id.....	Id.....	Id.....	Id.....	
»	»	Id.....	Passable.....	Passable....	Médiocre....	

## N° 9. — PROVINCE

DISTRICT AGRICOLE.	FROMENT.		SEIGLE.		ÉPEAUTRE.		MÉTEIL. FROMENT ET SEIGLE.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.
1 <sup>er</sup> district .....	Très-bonne.	Hectol. 22	Très-bonne.	Hectol. 20	"	"	"	"
2 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	18	Bonne ....	24	Bonne.....	52	"	"
3 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	20	Id.....	22	"	"	"	"
4 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	20	Id.....	24	Bonne.....	40	"	"
5 <sup>e</sup> id. ....	Médiocre ..	16	Id.....	17	Id.....	56	Bonne.....	17
6 <sup>e</sup> id. ....	Bonne.....	20	Id.....	18	Id.....	54	"	"
7 <sup>e</sup> id. ....	Id. ....	16	Id.....	24	Id.....	28	"	"
8 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	18	Id.....	17	Id.....	52	Bonne.....	17
9 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	15	Id.....	15	Id.....	50	"	"
10 <sup>e</sup> id. ....	Id.....	15	Id.....	15	Id.....	50	"	"
MOYENNE.....		18		19 $\frac{1}{2}$		32 $\frac{3}{4}$		17

## DE NAMUR.

ANNEXE C<sup>1</sup>.

ORGE.		SARRASIN.		AVOINE.		MÉTEIL. — SEIGLE ET ÉPEAUTRE.		Observations. <i>(Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte.)</i>
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	
	Hectol.		Hectol.		Hectol.		Hectol.	
Très-bonne.	54	»	»	Très-bonne.	40	»	»	Dans quelques localités le froment et l'épeautres ont souffert d'une espèce de larve qui a détruit beaucoup de plantes.
Bonne.....	50	»	»	Médiocre ..	25	Bonne.....	28	
Id.....	42	»	»	Bonne.....	48	»	»	
Id.....	58	»	»	Id.....	45	»	»	
Id.....	24	Médiocre..	15	Id.....	25	»	»	
Id.....	33	Bonne.....	20	Ordinaire..	40	»	»	
Id.....	50	»	»	Bonne.....	32	Bonne.....	28	
Id.....	25	»	»	Id.....	27	»	»	
Id.....	28	»	»	Id.....	24	»	»	
Id.....	28	»	»	Id.....	24	»	»	
.....	51	.....	17½	.....	53	.....	28	

## N° 9. — PROVINCE

DISTRICT AGRICOLE.	COLZA.		POMMES DE TERRE.		FÈVEROLES.		POIS, VESCES.	
	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.
		Hectol.		Hectol.		Hectol.		Hectol.
1 <sup>er</sup> District.....	Médiocre ..	15	Bonne.....	80	Très-bonne.	20	Bonne.....	15
2 <sup>e</sup> id.....	»	»	Très-médiocre	40	Médiocre...	8	Médiocre..	6
5 <sup>e</sup> id.....	»	18	Mauvaise....	100	Bonne.....	18	Bonne.....	14
4 <sup>e</sup> id.....	Bonne.....	»	Médiocre....	120	Id.....	18	Id.....	15
5 <sup>e</sup> id.....	»	10	Id.....	80	Médiocre...	18	Mauvaise..	8
6 <sup>e</sup> id.....	»	»	Ordinaire...	100	Bonne.....	20	Ordinaire..	18
7 <sup>e</sup> id.....	»	»	Médiocre....	40	Médiocre..	10	Médiocre..	12
8 <sup>e</sup> id.....	»	»	Id.....	40	Bonne.....	15	Bonne.....	15
9 <sup>e</sup> id.....	»	»	Moyenne....	120	Id.....	15	Id.....	12
10 <sup>e</sup> id.....	»	»	Id.....	120	Id.....	15	Id.....	12
MOYENNE.....	.....	14	.....	84	.....	15	.....	12

## DE NAMUR. (Suite.)

ANNEXE C<sup>1</sup>.

FOIN.		TRÈFLE.		LIN.		Observations.  (Indication des produits qui ont été atteints de quelque maladie qui en a fait diminuer la récolte).
QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	QUALITÉ.	PRODUIT MOYEN par hectare.	
	Kilog.		Kilog.		Kilog.	
Bonne.....	3,200	Excellente ...	4,200	Bonne.....	600	La maladie a réduit la récolte des pommes de terre au tiers d'une récolte complète.
Id.....	3,000	Bonne.....	2,500	»	»	Idem.
Id.....	3,300	Id.....	4,000	Ordinaire....	400	Idem.
Id.....	3,000	Id. ....	4,000	»	»	Les pommes de terre ont été atteintes de la maladie ordinaire.
Id.....	3,000	Médiocre ...	4,000	»	»	La maladie des pommes de terre s'est montrée encore, surtout dans les terres humides et grasses.
Id.....	2,500	Ordinaire....	3,500	»	»	La maladie des pommes de terre a diminué le produit au moins d'un tiers.
Id.....	4,000	Bonne.....	3,000	»	»	La maladie a atteint les pommes de terre au moment de la floraison; la récolte a été réduite à un tiers. Les féveroles ont aussi été atteintes de maladie et la récolte a été réduite de moitié. Les pommes de terre, idem.
Id.....	2,500	Médiocre....	2,000	Médiocre ...	630	
Id.....	2,000	Bonne.....	4,000	Ordinaire....	233	Les pommes de terre ont été atteintes de la maladie ordinaire.
Id.....	2,000	Id.....	3,800	Id.....	280	Idem.
.....	2,830	.....	3,300	.....	431	

ANNEXE C<sup>1</sup>.

## N° 10. — Récolte des pommes de terre, dans une année ordinaire et en 1848.

PROVINCES.	ÉTENDUE	Produit	Produit total	Produit	Produit total	Différence	Différence
	cultivée (ANNÉE ORDINAIRE)	PAR HECTARE d'une ANNÉE ORDINAIRE.	d'une ANNÉE ORDINAIRE.	PAR HECTARE EN 1848.	EN 1848.	entre le produit PAR HECTARE POUR UNE année ordinaire et 1848.	entre LE PRODUIT TOTAL pour une année ordinaire et 1848
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres
Anvers.....	11,253	227.66	2,562,554	"	"	"	"
Brabant.....	20,315	194.71	5,994,612	123.00	2,564,573	69.71	1,430,257
Flandre occidentale.....	15,554	221.86	5,406,678	100.00	1,553,400	121.86	1,871,278
Flandre orientale.....	20,359	205.43	4,157,997	65.00	1,322,034	138.43	2,815,963
Hainaut.....	11,728	181.70	2,130,965	103.00	1,207,984	78.70	922,979
Liège.....	9,568	231.10	2,211,287	136.00	1,492,608	75.10	718,679
Limbourg.....	7,518	174.25	1,310,016	174.00	1,307,132	0.25	5,884
Luxembourg.....	8,032	197.40	1,589,662	"	"	"	"
Namur.....	7,801	150.14	1,171,368	84.00	653,284	69.14	316,084
Royaume.....	112,153	200.78	22,514,917	"	"	"	"
Le royaume, excepté les provinces d'Anvers et de Luxembourg.....	92,828	195.98	18,401,921	113.00	10,673,220	78.98	8,518,104

*N. B.* En admettant (ce qui semble résulter des faits) que les chiffres des deux provinces, pour lesquelles les indications manquent, dépassent la moyenne générale de 1848, on est en droit de conclure que pour tout le royaume le déficit peut être évalué à peu près au tiers de la récolte.

## ANNEXE D.

**État des récoltes en Angleterre.**

Londres, le 30 septembre 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En général la récolte des céréales, en Angleterre, est au-dessous de celle d'une année commune.

Dans le Nord et dans la plus grande partie de l'Écosse, les récoltes ayant été tardives, la qualité du blé est meilleure que dans les comtés du Midi.

On évalue approximativement qu'au Midi la récolte a été d'un tiers au-dessous de la quantité moyenne, et qu'au Nord le déficit n'est que d'un cinquième ou d'un sixième.

Au mois d'août dernier, il y avait encore des quantités assez considérables de céréales de la récolte de 1847, chez les propriétaires et des fermiers anglais, mais, depuis près de deux mois, la consommation a puisé presque exclusivement à cette source. On n'évalue qu'à 250 ou 300 mille *quarts*, le blé qui se trouve aujourd'hui en Angleterre.

Malgré ce faible approvisionnement les prix n'ont point encore sensiblement augmenté sur les principaux marchés.

La cause en est dans l'assurance qu'ont les spéculateurs que la récolte a été plus abondante sur le continent de l'Europe et en Amérique qu'en Angleterre.

Le temps pluvieux que nous avons eu assez constamment ici, durant la moisson, ne permet pas qu'on se serve des nouveaux blés, avant que les premières gelées les aient un peu séchés et préparés pour la consommation. L'Angleterre achète en conséquence d'assez fortes quantités de céréales, et sur la Loire où la récolte a été bonne et où les prix sont modérés, et dans la Belgique qui se trouve, à peu près, dans les mêmes circonstances. Plusieurs chargements sont récemment arrivés de ces pays dans les ports de la Manche. Ces importations sont d'autant plus considérables que le droit est maintenant aux taux le plus bas qu'il puisse atteindre sous la législation actuelle. Au 1<sup>er</sup> février 1849, il n'y aura plus qu'un droit nominal. Si l'Angleterre continue à tirer des blés de la France, il est possible que dans quelques semaines le gouvernement français se voie obligé de prohiber l'exportation.

Ce qui augmentera bientôt les besoins ici, c'est qu'il y a très peu de parties du Royaume-Uni, où les pommes de terre n'aient été fortement atteintes par la maladie. Plusieurs personnes estiment que la perte sera plus considérable qu'en 1846-47. Aussi le prix de ces tubercules a récemment augmenté d'une manière très sensible sur les marchés.

En Irlande, bien que le blé ait été mis en grange dans des circonstances atmosphériques assez favorables, la récolte, dans toute l'étendue de l'île, est peu satisfaisante en quantité et en qualité. Les pommes de terre y ont aussi manqué, mais le gouvernement ne connaît pas bien encore toute l'étendue du mal, faute de renseignements précis.

Les marchés anglais n'ont reçu, depuis deux ou trois semaines, que de faibles approvisionnements d'orge et d'avoine.

L'Écosse et l'Irlande n'en ont point envoyés. Le prix du blé de Turquie se maintient très bien, à cause du manque des pommes de terre et de l'augmentation de leur prix.

En Amérique, quoique le froment et le blé de Turquie soient très abondants, et de bonne qualité cette année, les prix sont assez élevés, par suite des nombreuses demandes de l'Angleterre, demandes qui ont même fait augmenter le prix du frêt.

A Dantzig, à Stettin, à Hambourg et dans tous le Nord de l'Europe, le prix des céréales, sans augmenter sensiblement, s'est néanmoins très bien maintenu, en conséquence des achats considérables faits pour compte de marchands anglais.

Dans les ports de la Méditerranée, au contraire, les prix ont légèrement diminué, à cause des nombreux envois de grains d'Odessa.

Plusieurs navires chargés de blé sont dernièrement arrivés ici de la Baltique, et l'on en attend d'autres encore.

Agréer, etc.

C. DROUET.

---

## ANNEXE E.

## Loi des Pays-Bas.

*Loi du 30 mai 1847 portant abrogation des lois du 29 décembre 1835 et du 30 décembre 1840 et modifiant la loi du 19 juillet 1845.*

Nous, GUILLAUME II, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, etc.,

A tous présents et à venir, salut, savoir faisons :

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer la loi du 29 décembre 1835 (*Bulletin officiel*, n° 41), par d'autres dispositions et de réviser la loi du 19 juin 1845 (*Bulletin officiel*, n° 28), en ce qui concerne les droits sur le bétail et sur quelques denrées ;

Le conseil d'État entendu et de commun accord avec les États-Généraux.

Nous avons statué comme nous statuons par les présentes :

ART. 1<sup>er</sup>. La loi du 29 décembre 1835 (*Bulletin officiel*, n° 94), et celle du 30 décembre 1840 sont abrogées.

ART. 2. Par modification au tarif général des droits de douanes établi par la loi du 19 juin 1845 (*Bulletin officiel*, n° 28), les droits sur les articles suivants sont fixés, savoir :

	UNITÉ.	DROITS.		
		ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
<b>Beurre</b> .....	100 kil.	Fl. c. 5 00	Libre.	Fl. c. » 10
<b>Grains</b> (1). Froment et épeautre mondé.....	Le last.	8 00	Id.	» 50
» Seigle et maïs.....	Id.	6 00	Id.	» 50
» Orge et drêche.....	Id.	4 50	Id.	» 50
» Sarrasin.....	Id.	5 00	Id.	» 50
» Avoine et épeautre non mondé.....	Id.	4 00	Id.	» 50
» Fèves, vesces, pois et lentilles.....	Id.	6 00	Id.	» 50
» Toute espèce de grains mondés ou broyés, tels que gruau, orge mondée, etc., non compris dans le présent tarif....	Id.	2 00	Id.	» 02½
» Pain, biscuit et farine de toute espèce de grains, vermicelle, macaroni, semoule et son.....	Id.	4 50	Id.	» 02½

(1) Ces droits se réduisent comme suit :

Froment, last (50 hect.).....	fr. 16 93 ou 36 centimes	par hectol., et fr. 7 52	par 1,000 kilog.
Seigle et maïs, id. id. ....	12 70 ou 42	id.	6 04 id.
Orge et drêche, id. id. ....	9 52 ou 51	id.	5 20 id.
Sarrasin, id. id. ....	10 58 ou 55	id.	5 87 id.
Avoine, etc., id. id. ....	8 46 ou 28	id.	6 26 id.
Fèves, id. id. ....	12 70 ou 42	id.	5 29 id.

	UNITÉ.	DROITS.		
		ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
<b>Bétail.</b> Taureaux, bœufs, vaches et génisses .....	Par tête.	Fl. c. » 50	Fl. c. 0 30	Fl. c. » 30
» Veaux .....	Id.	» 40	» 40	» 40
» Cochons .....	Id.	» 03	» 03	» 03
» Moutons .....	Id.	» 40	» 40	» 40
» Agneaux .....	Id.	» 03	» 03	» 03

ART. 3. Le froment, l'épeautre mondé le seigle, le maïs, l'orge, la drèche, le sarrasin, l'avoine et l'épeautre non mondé, jouiront, pour un temps illimité, du bénéfice de l'entrepôt, soit dans un entrepôt public, soit dans un entrepôt particulier ou fictif, avec réserve des droits de transit ou de réexportation.

Quant aux grains de toute espèce déposés en entrepôt fictif, le cautionnement exigé pourra être fourni par acte sous seing privé, d'après une formule à arrêter par l'administration.

Les personnes faisant un commerce pour lequel elles ont un compte ouvert avec l'État, pourront être admises comme cautions; néanmoins les mêmes personnes ne peuvent pas se cautionner mutuellement.

ART. 4. Pour la dessiccation et la perte, ainsi que pour la levée d'échantillons, il sera déduit, en une fois, pour chaque partie déposée en entrepôt, un pour cent de la quantité déclarée à l'entrepôt, si la partie reste au moins un mois en entrepôt; si elle reste plus d'un an en entrepôt, il sera déduit de nouveau un pour cent sur la quantité existante.

ART. 5. L'administration pourra permettre aux entrepositaires de faire moudre les grains en entrepôt pour l'exportation, sans paiement de droits, sous telles conditions que la prudence exigera pour assurer le paiement des droits, ainsi que de l'accise sur la mouture.

ART. 6. Indépendamment des mesures de surveillance ou de plombage que l'administration pourra appliquer aux marchandises de transit, en vertu de la loi du 26 août 1822 (*Bulletin officiel*, n° 38) sur la perception des droits de douanes et d'accises, l'administration pourra également, sans frais pour le déclarant, faire apposer une marque distinctive sur les vases qui contiennent le beurre déclaré pour le transit.

ART. 7. La présente loi sortira ses effets à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1847.

ART. 8. Les droits établis par l'art. 2 seront révisés et réglés de nouveau pendant la session des États-Généraux de 1850 à 1851.

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à Tilbourg, le 30 mai 1847.

Signé, GUILLAUME.

## ANNEXE F.

## Législation anglaise sur les denrées alimentaires.

N° 4. — Droits de douane établis par l'acte du 4 août 1845 (1).

		UNITÉS.				
		BASES de perception	QUANTITÉ DES DROITS à percevoir sur les marchandises			
			originaires ou venant de l'étranger.	originaires et venant des possessions anglaises.		
			Fr. c. 5 p. o/o.	Fr. c. 5 p. o/o.		
Fruits et Baies.	Cerises... {	fraîches .....	Valeur.	5 p. o/o.	5 p. o/o.	
		sèches .....	Le kilog.	1 38	1 38	
	Châtaignes et marrons .....		»	Exempts.	Exempts.	
	Coings .....		1,000 ou nombre.	1 25	1 25	
	Nêfles .....		Id.	5 44	1 72	
	Noisettes .....		Id.	6 88	6 88	
	Noix .....		»	Exempt.	Exempt.	
	Poirés... {	fraîches .....	L'hectol.	1 72	» 86	
		sèches .....	Id.	6 88	6 88	
	Pommes.. {	fraîches .....	Id.	1 72	» 57	
		sèches .....	Id.	6 88	» 68	
	Prunes et pruneaux.	Plums, {	dites communément de France, et prunelloes .....	100 kil.	49 22	49 22
			autres, {	confites { au sucre....	Le kilog.	1 38
		sèches .....		autres .....	100 kil.	67 68
			Prunes .....	Id.	17 23	17 23
Raisins... {	fraîs (grappes) .....	Valeur.	5 p. o/o.	5 p. o/o.		
	secs {	de Corinthe .....	100 kil.	56 91	56 91	
		autres .....	Le kilog.	» 69	» 25	
Graines et Semences.	Vescés .....		»	Exempts.	Exempts.	
	Fèves, fèves d'Espagne et haricots .....		»	Id.	Id.	
	Lentilles .....		»	Id.	Id.	

(1) Acte 90 des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années du règne de Victoria.

		UNITÉS.				
BASES de perception	QUOTITÉ DES DROITS à percevoir sur les marchandises					
	originaires ou venant de l'étranger.	originaires et venant des possessions angloises.				
	Fr. c.	Fr. c.				
Oignons .....	L'hectol.	1 72	» 86			
Macaroni et vermicelle .....	Le kilog.	» 25	» 25			
Miel .....	100 kil.	24 61	12 30			
Œufs .....	120 en nombre.	» 87	» 22			
Poissons. { Anchois .....	Le kilog.	» 46	»			
	Anguille .....	Le chargem <sup>t</sup> de l'embarcat <sup>o</sup>	523 00	»		
		»	Exempt.	»		
	Homard .....	100 kil.	12 50	»		
	Turbot .....	Huitres .....	L'hectol.	5 16	»	
			Saumon .....	100 kil.	24 61	»
			Sole .....	Id.	12 50	»
			Tortue .....	Id.	12 50	»
			non dénommé { frais ..	Id.	2 46	»
	»	»		»		
Autre, { de pêche étrangère, importé des ports étrangers, par embarcations autres que celles qui ont fait la pêche.	de pêche étrangère .....	»	Exempt.	»		
Volaille .....	Valeur.	5 p. o/o.	2½ p. o/o.			

N° 2. — Acte du 26 juin 1846, modifiant certains droits de douane (1).

Vu l'acte des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années du règne de S. M. Victoria, intitulé: « acte établissant des droits de douane, » par lequel des droits de douane ont été établis, tant à l'importation qu'à l'exportation, sur les articles inscrits aux tableaux A et B annexés au dit acte.

Vu la nécessité de modifier les dits droits ;

ART. 1<sup>er</sup>. Aux droits qu'acquittent, en ce moment, à leur importation dans le Royaume-Uni, les articles dénommés, dans le tableau ci-après, sont substitués, pour lesdits articles, les droits inscrits audit tableau.

ART. 2. A partir du 5 avril 1847, sont rapportés les droits qu'acquittent, en ce moment, à leur importation dans le Royaume-Uni, les articles étrangers ci-après dénommés, et à ces droits sont substitués, pour les dits articles, les droits ci-après :

(1) Acte 23 des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années de Victoria.

*Droits établis par l'acte ci-dessus.*

		BASES.	DROITS.			
			Fr. C.			
<b>Beurre,</b> originaire ou venant	{	de l'étranger.....	100 kil. 24 60			
		des possessions anglaises.....	Id. 6 15			
<b>Boissons</b> et <b>Liquides.</b>	{	Bière. {	Beer et mum.....	L'hectol. 17 20		
			Ale et beer de toute sorte.....	Id. 17 20		
		Cidre.....	Id. 11 46			
		Poiré.....	Id. 11 46			
<b>Fromage,</b> originaire ou venant	{	de l'étranger.....	100 kil. 12 50			
		des possessions anglaises.....	Id. 5 69			
<b>Grains,</b> <b>Farines</b> et <b>Riz.</b>	{	Grains {	Maïs ou blé de Turquie. {	Grains.....	L'hectol. » 45	
			Farines. {	Farines.....	100 kil. » 95	
		et {	Orge perlé, originaire ou venant {	de l'étranger.....	Id. 2 46	
				des possessions anglaises.....	Id. 1 25	
		Farines. {	Sarrasin ou blé noir. {	Grain.....	L'hectol. » 45	
				Farine.....	100 kil. » 95	
		Riz {	mondé, originaire ou venant {	de l'étranger.....	Id. 2 46	
				des possessions anglaises.....	Id. 1 25	
				non mondé et en balles, originaire ou venant {	de l'étranger.....	L'hectol. » 45
					des possessions anglaises.....	Id. » 04
<b>Pomme de terre (farine de) .....</b>		100 kil.	2 46			
<b>Poisson</b> — autre qu'anchois, anguille, etc., — de pêche étrangère, etc., non dénommé, — préparé.....		Id.	2 46			
<b>Suif,</b> originaire ou venant	{	de l'étranger.....	Id. 5 68			
		des possessions anglaises.....	Id. » 20			
<b>Viande.</b>	{	Boudins et saucissons.....	Le kilog. » 25			
		Jambons de toute espèce, originaires ou venant {	de l'étranger.....	100 kil. 17 25		
			des possessions anglaises.....	Id. 4 92		
		Langues, originaires ou venant {	de l'étranger.....	Id. 17 25		
des possessions anglaises.....	Id. 4 92					

Sont affranchis de droits les articles ci-après :

<b>Animaux</b> <b>vivants.</b>	{	Anes et ânesses.
		Chevaux, juments, chevaux hongres et poulains.
		Mules et mulets.
		Bœufs et taureaux.
		Vaches. — Veaux.
		Cheyreaux. — Moutons.
		Agneaux.
		Cochons et sangliers.
		Cochons de lait.

**Légumes et végétaux comestibles.** — Pommes de terre, autres, de toute sorte, non dénommés.

Viandes.	Bœuf	{	salé, autre qu'à mi-sel.
		{	frais ou peu salé.
	Porc	{	salé, autre que jambon.
		{	frais.
Lard.			Viande salée ou fraîche, non dénommée.

## N° 3.

Il est résolu :

Qu'au lieu des droits actuellement imposés à l'importation du blé, des grains, farines diverses, les droits seront comme suit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1849, savoir :

A l'importation des contrées étrangères.

*Froment.*

Lorsque le prix moyen du froment, établi et publié selon les dispositions de la loi, sh. d.		
sera, pour chaque quarter, au-dessous de 48 shell., le droit sera, par quarter, de . . .	10 0	
à 48 et au-dessous de . . . . . sh. 49 . . . . .	9 0	
49 . . . . .	8 0	
50 . . . . .	7 0	
51 . . . . .	6 0	
52 . . . . .	5 0	
53 et au-dessus . . . . .	4 0	

*Orge.*

Lorsque le prix moyen de l'orge, établi, etc., sera, pour chaque quarter, au-dessous		
de 26 sh., le droit sera, par quarter, de . . . . .	5 0	
à 26 et au-dessous de . . . . . sh. 27 . . . . .	4 6	
27 . . . . .	4 0	
28 . . . . .	3 6	
29 . . . . .	3 0	
30 . . . . .	2 6	
31 et au-dessus . . . . .	2 0	

*Avoine.*

Lorsque le prix moyen de l'avoine, etc., sera, pour chaque quarter, au-dessous		
de 18 sh., le droit sera, pour chaque quarter, de . . . . .	4 0	
à 18 et au-dessus de . . . . . sh. 19 . . . . .	3 6	
19 . . . . .	3 0	
20 . . . . .	2 6	
21 . . . . .	2 0	
22 et au-dessus . . . . .	1 6	

*Seigle, pois et haricots secs.*

Par quarter, un droit égal à celui qui est imposé pour l'orge.

*Farine de froment.*

Pour chaque baril de 196 livres (89 kilog. 30) un droit égal à celui imposé sur 38 gallons et demi de froment.

*Farine d'orge.*

Pour chaque quantité de . . . livres (le nombre de livres est en blanc; il est à supposer qu'il s'agit d'un baril), un droit égal à celui imposé sur un quarter d'orge.

*Farine d'avoine.*

Pour chaque quantité de 181 livres et demi ( un baril ), un droit égal à celui imposé sur un quarter d'avoine.

*Farine de seigle.*

Pour chaque quantité de . . . livres ( même observation que ci-dessus ), un droit égal à celui imposé sur un quarter de seigle.

*Farines de pois et de haricots.*

Pour chaque quantité de . . . livres, un droit égal à celui imposé sur un quarter de pois ou de haricots.

Et en outre qu'après le 1<sup>er</sup> février 1849, les droits seront comme suit, savoir: sh. d.

Froment, orge, avoine, seigle, pois et haricots, le quarter. . . . . 1 0

Farines de froment, d'orge, d'avoine, de seigle, de pois et de haricots, par quintal (kilog. 45, 56) . . . . . 0 4½

Et si le produit est de provenance et importé d'une possession britannique hors d'Europe, le droit sera, par quarter, pour le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, les pois et les haricots, de . . . . . 1 0

Et pour le quintal de farines de froment, d'orge, d'avoine, de seigle, pois et de haricots, de. . . . . 0 4½

ANNEXE G.

N° 4. — Quantités de froment, tant en grain qu'en farine, importées en Angleterre, et mises en consommation de 1804 à 1848.

ANNÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES. (Hectolitres.)			QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION. (Hectolitres.)	PRIX MOYEN DU GRAIN EN ANGLETERRE. (L'hectolitre.)	PRIX MOYEN EN BELGIQUE pendant les années correspondantes.
	DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER.	D'IRLANDE.	TOTAL.			
1801	4,145,000	1,000	4,146,000	4,124,000	Fr. c. 51 37	Fr. c. "
1802	1,568,000	316,000	1,884,000	1,185,000	30 "	"
1803	909,000	178,000	1,087,000	748,000	25 30	"
1804	1,138,000	202,000	1,341,000	1,045,000	26 76	"
1805	2,435,000	244,000	2,679,000	2,271,000	38 58	"
1806	606,000	297,000	903,000	574,000	34 32	"
1807	1,048,000	130,000	1,178,000	1,036,000	32 38	"
1808	121,000	126,000	247,000	686,000	34 96	"
1809	1,122,000	194,000	1,326,000	1,122,000	41 82	"
1810	4,183,000	367,000	4,550,000	4,000,000	45 75	"
1811	550,000	428,000	978,000	338,000	40 95	"
1812	385,000	460,000	845,000	328,000	54 38	"
1813	995,000	631,000	1,626,000	929,000	47 18	"
1814	1,824,000	656,000	2,480,000	1,813,000	31 95	"
1815	567,000	551,000	1,118,000	338,000	28 18	21 85
1816	614,000	353,000	967,000	655,000	33 74	31 22
1817	3,010,000	161,000	3,171,000	2,981,000	41 65	35 41
1818	4,564,000	306,000	4,930,000	4,645,000	37 07	26 08
1819	1,373,000	447,000	1,820,000	355,000	32 "	18 67
1820	1,726,000	1,173,000	2,899,000	99,000	27 65	16 40
1821	401,000	1,657,000	2,058,000	"	23 47	15 62
1822	138,000	1,347,000	1,485,000	"	18 67	14 43
1823	69,000	1,164,000	1,233,000	35,000	28 20	13 76

ANNÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES. (hectolitres.)			QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION. (hectolitres.)	PRIX MOYEN DU GRAIS EN ANGLETERRE. (l'hectolitre.)	PRIX MOYEN EN BELGIQUE pendant les années correspondantes
	DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER.	D'IRLANDE.	TOTAL.			
1824	248,000	1,037,000	1,285,000	45,000	Fr. c. 26 72	Fr. c. 10 88
1825	1,139,000	1,152,000	2,291,000	1,528,000	27 72	11 88
1826	1,695,000	915,000	2,610,000	919,000	24 57	14 19
1827	892,000	1,179,000	2,071,000	666,000	23 70	17 13
1828	2,214,000	1,889,000	4,103,000	2,449,000	25 47	19 69
1829	4,863,000	1,510,000	6,373,000	3,967,000	28 57	23 21
1830	4,877,000	1,541,000	6,418,000	4,948,000	27 70	20 27
1831	6,722,000	1,623,000	8,345,000	4,329,000	27 72	22 71
1832	1,569,000	2,299,000	3,850,000	1,093,000	25 30	20 97
1833	939,000	2,456,000	3,395,000	243,000	23 18	14 73
1834	488,000	2,268,000	2,756,000	187,000	20 "	13 86
1835	239,000	1,925,000	2,164,000	80,000	17 35	14 67
1836	763,000	1,742,000	2,505,000	87,000	20 88	15 53
1837	1,673,000	1,555,000	3,228,000	705,000	24 10	16 62
1838	4,019,000	1,578,000	5,597,000	5,299,000	27 90	21 17
1839	8,336,000	718,000	9,052,000	7,718,000	30 50	23 86
1840	6,845,000	507,000	7,352,000	6,677,000	27 72	22 21
1841	7,871,000	635,000	8,506,000	7,704,000	27 65	19 96
1842	8,862,000	587,000	9,449,000	8,699,000	24 52	22 16
1843	3,093,000	1,203,186	4,296,186	4,081,186	21 85	19 41
1844	4,004,000	1,276,000	5,280,000	4,255,000	22 38	17 73
1845	3,318,000	2,260,000	5,578,000	3,178,000	22 16	20 22
1846	4,168,839	"	5,809,208	5,809,208 <sup>(a)</sup>	23 42	24 27
1847	7,711,668	"	7,711,668	8,248,000 <sup>(a)</sup>	30 20	31 14
1848 <sup>(b)</sup>	2,817,365	"	"	2,036,668 <sup>(a)</sup>	21 49	18 01

(a) Non compris les exportations d'Irlande.

(b) Huit mois.

N° 2. — *Importations en Angleterre, de 1841 et de 1842.*

MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.		QUANTITÉS DÉCLARÉES POUR LA CONSOMMATION.			
		1841.	1842.	1841.	1842.		
Bétail..	Bœufs et taureaux .....	Nombre.	"	5,135	"	5,135	
	Vaches et veaux.....	Id.	"	1,122	"	1,122	
	Moutons et agneaux.....	Id.	"	648	"	648	
	Porcs gras et maigres.....	Id.	"	415	"	415	
Beurre.....	Quintaux	277,428	175,845	250,452	180,892		
Céréales.	Grains.	Froment.....	Quartiers	2,409,754	2,722,505	2,500,898	2,667,944
		Orge.....	Id.	264,654	75,550	222,857	49,969
		Avoine.....	Id.	122,297	502,852	20,850	282,545
		Haricots.....	Id.	295,689	126,591	267,695	45,279
		Pois.....	Id.	148,564	95,259	152,857	80,451
		Autres.....	Id.	19,740	49,698	5,254	48,165
	Farines	de froment.....	Quintaux	1,265,426	1,150,754	1,214,014	1,125,501
		d'avoine.....	Id.	42,525	49,159	41,105	20,262
Fromage.....	Id.	270,219	178,695	248,295	180,829		
Œufs.....	Nombre.	91,880,187	89,547,825	91,944,527	89,547,825		
Riz.....	mondé.....	Quintaux	486,719	512,788	245,889	252,412	
	en balle (non mondé).....	Quartiers	40,919	40,226	46,006	59,985	
Viandes salées.	Bœuf	des possessions anglaises	Quintaux	2,146	6,106	210	1,649
		d'ailleurs.....	Id.	40,814	25,161	4,698	5,445
	Porc	des possessions anglaises	Id.	1,041	13,745	56	7,821
		d'ailleurs.....	Id.	44,278	58,298	4,199	8,555
	Jambons.....	Id.	5,078	7,869	4,607	5,101	

N° 3. — *Importation et mise en consommation des céréales, en Angleterre, pour les années 1843, 1844 et 1845.*

		IMPORTATIONS.		
		1843.	1844.	1845.
		Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
<b>Grains</b>	Froment . . . . .	2,726,000	3,187,000	2,327,000
	Orge . . . . .	520,000	2,956,000	1,076,000
	Avoine . . . . .	245,000	869,000	1,719,000
	Autres . . . . .	295,000	838,000	950,000
<b>Farines</b>	. . . . .	367,000	817,000	791,000
Totaux . . . . .		4,153,000	8,667,000	7,063,000
		MISE EN CONSOMMATION.		
		1843.	1844.	1845.
		Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
<b>Grains</b>	Froment . . . . .	2,519,000	2,384,000	393,000
	Orge . . . . .	648,000	2,984,000	863,000
	Avoine . . . . .	121,000	761,000	1,699,000
	Autres . . . . .	302,000	1,062,000	939,000
<b>Farines</b>	. . . . .	359,000	595,000	525,000
Totaux . . . . .		3,949,000	7,786,000	4,424,000

## N° 4. — Commerce en Angleterre, de 1845 et 1846.

MARCHANDISES.	QUANTITÉS IMPORTÉES		DIFFÉRENCES POUR 1846.	
	EN 1845.	EN 1846.	EN PLUS.	EN MOINS.
	Têtes.	Têtes.	Têtes.	
Bêtes... { bovines .....	16,833	42,562	25,729	»
{ ovines .....	15,957	49,567	33, 10	»
Porcs .....	1,590	3,443	1,853	»
	Quint. mét.	Quint. mét.	Quint. mét.	
Viandes salées .....	68,000	130,500	62,500	»
Beurre .....	129,000	131,000	2,000	»
Fromage .....	136,000	171,000	35,000	»
Fruits de table .....	280,000	323,000	43,000	»
	Hectol.	Hectol.	Hectol.	
Froment, orge, avoine, maïs, etc..	6,356,000	11,036,000	4,680,000	»
	Quint. mét.	Quint. mét.	Quint. mét.	
Farine de froment .....	320,000	1,719,000	1,399,000	»

## ANNEXE H.

**Renseignements sur le commerce des céréales en 1848.**

N° 4.

Taganrog, le 6/18 juin 1848.

MONSIEUR LE CONSUL,

. . . . . Je profite de cette occasion pour vous transmettre la position de la place de Taganrog, qui, cette année, n'est nullement florissante sous le rapport du commerce, car il poursuit très faiblement, non-seulement par suite des événements politiques d'Europe qui ont amené la défiance dans l'état financier, mais aussi à cause que la descente des blés n'a pas été importante, et que conséquemment les dépôts de place sont restés de très peu d'importance. En outre de cela le manque de pluies, et les chaleurs excessives qui ont régné jusqu'à aujourd'hui, ont causé déjà des dommages aux blés en fleur, qu'on présume perdus; et pour surcroît de malheur pour le pays, si les pluies, dont les campagnes ont un très urgent besoin, ne viennent pas dans trois ou quatre jours, la récolte en général en souffrira excessivement. En vue de ces déplorable circonstances, les magasiniers de place s'abstiennent de vendre le peu de blés dont ils sont possesseurs, ayant refusé 18. Rass. tchv. pour des durs dans les 2<sup>e</sup> choix, de manière que les affaires en cours se réduisent maintenant aux expéditions, la plupart pour l'Angleterre, des suifs et de la graine de lin qu'on a achetés durant l'hiver.

Veuillez agréer, etc.

*Le vice-consul de Belgique,*  
J. PEDEMONTE.

Taganrog, le 10/23 juillet 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le commerce, dans ces parages, a été très faible cette année à cause des événements de l'Europe et de la crise financière qui ont inspiré des craintes aux négociants, et fait un grand tort au crédit. En outre, la récolte, tant dans les environs de Taganrog que dans l'intérieur du pays, est très défavorable et dépasse à peine la moitié de la récolte de l'année passée. Les chaleurs et la sécheresse ont fait un immense dégât; il en résulte que les prix du froment sont en hausse.

*(Signé) J. PEDEMONTE,*  
*Vice-consul de Belgique.*

*Prix des grains sur les marchés de Taganrog et de Rostoff pendant le mois d'avril 1848.*

Blé dur, 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .	fr. 10 24	Hectolitre
Blé dur, 2 <sup>e</sup> qualité. . . . .	9 22	id.
Blé tendre de Couban. . . . .	9 06	id.
Seigle . . . . .	4 40	id.
Orge. . . . .	4 25	id.
Avoine. . . . .	3 79	id.

Taganrog, le 12-24 août 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE.

J'ai l'honneur de vous informer que depuis le mois de juillet le commerce a été très faible à Taganrog, non-seulement à cause des événements politiques de l'Europe qui l'ont paralysé ici comme ailleurs, mais aussi à cause du résultat de la récolte sur le Don et dans l'intérieur. Ce résultat équivalait à moins de la moitié de la récolte de l'année dernière. Il en résulte que les prix du froment sont de R. ass 22  $\frac{1}{2}$  à 23 le Tihw, et, selon toute apparence, ils seront plus élevés par la suite. Le commerce en souffrira et les arrivages de navires étrangers se réduiront à peu de chose.

J'ai l'honneur, etc., etc.

Signé, J. PEDEMONTE,  
Vice-Consul de Belgique.

N° 2.

Marseille, le 8 janvier 1848.

*Blés.* Les achats faits pour la consommation locale et celle de nos environs, joints à l'absence presque complète d'arrivages, ont provoqué, cette semaine, une hausse importante qui n'est pas moindre de fr. 1 25 à 1 50 l'hectolitre sur toutes les qualités.

Nous cotons : <i>Blés.</i> Tuzelle de Provence. . . . .	fr. 26 25 à 27 80
Siaisse et Narbonne. . . . .	26 25
Pologne. . . . .	17 50 19 37
Marianopoli. . . . .	18 75 19 37
Galatz. . . . .	15 62
Ibraïla . . . . .	15 "
Romélie. . . . .	15 "
Taganrock dur . . . . .	18 75 19 37
Marianopoli dur . . . . .	18 12 18 75

Nos arrivages se sont bornés cette semaine à 19,692 hectolitres.

Notre dépôt, compris les arrivages ci-dessus, est réduit à 500,000 hectolitres.

*Grains grossiers :* La fermeté dont jouissent les cous des blés réagit d'une manière sensible sur celui des autres céréales.

On tient aujourd'hui :

Les seigles . . . . .	fr. 11 87 l'hect.
Maïs de Galatz. . . . .	11 87 à 12 18
Maïs d'Ibraïla . . . . .	11 25 11 56
Orges . . . . .	10 » 10 62
Avoine . . . . .	15 » 15 62
Fèves d'Alexandrie. . . . .	11 87 12 50

*Ventes de la semaine :*

<i>Blés.</i> 15,000 hectolitres	Pologne . . . . .	fr. 19 05 à 20 » l'hect.
2,500	Ibraïla . . . . .	15 62
1,600	Odessa, tend. . . . .	16 87
(à livrer) 2,400	Ibraïla . . . . .	15 62
3,200	Pologne . . . . .	19 68

Marseille, le 15 janvier 1848.

*Blés.* La hausse que nous signalions la semaine dernière a poursuivi son cours d'une manière constante; toutefois dans la journée d'hier les cours sont devenus beaucoup plus faibles, malgré l'insignifiance de nos arrivages :

Nous cotons : <i>Blés.</i> Tuzelle de Provence. . . . .	fr. 25 62 à 27 50 l'hect.
Pologne . . . . .	19 37 20 93
Marianopoli . . . . .	20 62
Galatz . . . . .	16 25 16 56
Ibraïla . . . . .	15 62 15 93
Romélie . . . . .	16 25 16 87
Taganrock dur . . . . .	20 62 21 25
Marianopoli dur. . . . .	20 » 20 62

Nos arrivages ont consisté en 25,712 hectolitres.

Notre dépôt est réduit à 450,000 hectolitres, compris les arrivages ci-dessus.

Les <i>grains grossiers</i> sont tenus comme suit : Seigle. . . . .	fr. 12 50 l'hect.
Maïs de Galatz. . . . .	12 50
Maïs d'Ibraïla. . . . .	11 87
Orgc. . . . .	10 » à 10 62
Avoine . . . . .	15 62 16 25
Fèves d'Alexandrie. . . . .	11 87 12 50

*Ventes :*

Blés d'Espagne 10,000 hectolitres : Pologne. . . . .	fr. 20 62 à 21 »	
5,000	Marianopoli tendre . . . . .	20 31
5,000	Taganrock dur . . . . .	20 85 21 85
(à livrer) 16,000	Pologne. . . . .	20 62

Marseille, le 5 février 1848.

*Blés.* La semaine qui vient de s'écouler a été complètement dénuée d'intérêt, tant sous le rapport des transactions que sous celui des arrivages.

La demande pour l'étranger est toujours nulle.

La remise en vigueur de la loi de l'échelle mobile a eu pour résultat de faire passer à la consommation toutes les quantités qui formaient l'importance de notre dépôt qui peut être évalué à 450,000 hectolitres environ.

Nous cotons aujourd'hui :

Tuzelle de Provence . . . . .	fr. 25 62 à 26 87	l'hectolitre.
Siaisse et Narbonne. . . . .	25 62	
Pologne . . . . .	19 37	20 22
Marianopoli . . . . .	19 37	20 "
Galatz . . . . .	16 87	17 18
Ibraïla . . . . .	15 62	16 25
Romélie . . . . .	17 18	
Taganrock dur. . . . .	20 "	20 62
Marianopoli dur . . . . .	19 37	20 "

Nos arrivages se sont bornés à 32,176 hectolitres.

*Les grains grossiers* n'ont subi aucun changement dans leur cours.

*Vente de la semaine :*

Consommation 2,400 hectolitres	Pologne . . . . .	fr. 20 40
4,800	id. . . . .	20 56
2,400	id. . . . .	20 87
3,200	id. . . . .	21 18
3,200	Galatz . . . . .	17 12
1,650	Ibraïla . . . . .	16 18
3,200	id. inférieur. . . . .	15 46
2,400	Odessa dur . . . . .	19 " à 19 57
800	Marianopoli. . . . .	19 09
A livrer 3,200	Pologne. . . . .	20 40

Marseille, le 12 février 1848.

*Blés.* Le défaut d'arrivages et quelques affaires traitées par la spéculation ont provoqué plus de fermeté dans les cours; ce mouvement toutefois ne semble pas devoir continuer.

Nous cotons aujourd'hui :

<i>Blés.</i> Tuzelle de Provence. . . . .	fr. 26 25 à 27 50
Siaisse et Narbonne. . . . .	25 93
Pologne. . . . .	19 37 à 21 25
Marianopoli. . . . .	20 31
Odessa et Chirka . . . . .	19 68
Galatz . . . . .	17 50 17 81
Ibraïla . . . . .	16 25 16 56
Romélie . . . . .	16 87 17 50
Taganrock dur. . . . .	20 " 21 25
Marianopoli dur . . . . .	20 "
Odessa dur. . . . .	20 "

*Ventes de la semaine :*

<i>Blés.</i> 9,700 hectolitres	Pologne . . . . .	fr. 20 62
3,200	id. . . . .	21 31
1,600	id. . . . .	21 25
2,400	Ibraïla. . . . .	15 »
2,400	id. . . . .	16 25
3,200	Galatz . . . . .	16 87
3,400	Romélie tendre . . . . .	16 87

Marseille, le 19 février 1848.

*Blés.* Les affaires ont été peu animées cette semaine, néanmoins les ventes qui ont été faites, l'ont été à des prix bien tenus.

Nos cours sont aujourd'hui à l'acquitté :

<i>Blés.</i> Tazelle de Provence . . . . .	fr. 26 25 à 21 50 l'hectol.
Siaisse et Narbonne . . . . .	25 62
Pologne . . . . .	20 » 21 25
Marianopoli . . . . .	20 » 20 31
Odessa et Ghirka. . . . .	17 50 19 37
Galatz . . . . .	18 12
Ibraïla . . . . .	16 25 16 87
Romélie . . . . .	16 87 17 50
Taganrock dur. . . . .	20 » 20 62
Marianopoli dur . . . . .	19 37 20 62
Odessa dur. . . . .	19 37 20 62

Nos arrivages ont été à peu près nuls.

*Les grains grossiers*, sans avoir subi de grands changements, semblent néanmoins être en voie de baisse. On tient aujourd'hui :

Seigle . . . . .	fr. 12 50 à 13 12 l'hect.
Maïs de Galatz . . . . .	11 56
Maïs d'Ibraïla. . . . .	11 25
Orge . . . . .	8 75 9 37
Avoine . . . . .	15 » 16 62
Fèves d'Alexandrie . . . . .	12 50

*Ventes de la semaine :*

<i>Blés.</i> (Consommation) 1,600 hectolitres	Pologne. . . . .	fr. 19 37
3,200	id. . . . .	20 »
1,600	id. . . . .	20 46
3,200	id. . . . .	20 62
3,200	id. . . . .	20 93
3,200	Taganrock dur. . . . .	20 93
1,600	Romélie dur. . . . .	18 »
(A livrer) 6,400	Marianop. tendr. . . . .	15 40 à 16 56
(A l'entrepôt) 6,400	Pologne tendre. . . . .	16 50 16 56

Marseille, le 26 février 1848.

*Blés.* Nous avons encore peu de mouvement à signaler dans les affaires ; néanmoins nos prix n'ont pas éprouvé de variations sensibles.

Nos cours sont :

<i>Blés.</i> Tuzelle de Provence . . . . .	fr. 26 25 à 27 50
Siaisse et Narbonne . . . . .	26 62
Pologne . . . . .	18 75 20 »
Marianopoli . . . . .	20 »
Ghirka . . . . .	19 37
Galatz . . . . .	17 50
Ibraïla . . . . .	15 62 16 25
Romelie . . . . .	16 »
Taganrock . . . . .	20 » 20 62
Marianopoli dur . . . . .	20 »

Les arrivages nous ont fait complètement défaut.

Notre dépôt peut être encore évalué à 400,000 hectolitres.

<i>Ventes.</i> (Consommation.) 3,200 hectolitres Pologne . . . . .	fr. 20 »
3,200 id. . . . .	20 62
3,200 Taganrock dur. . . . .	19 68 à 20 15
1,610 Galatz . . . . .	16 87

Marseille, le 5 mars 1848.

La gravité des événements, qui se sont accomplis dans la semaine qui vient de s'écouler, ont absorbé complètement l'attention générale ; nous n'avons eu que des affaires insignifiantes qui ont été faites dans la journée d'hier.

On espère que le commerce reprendra bientôt son activité accoutumée.

Marseille, le 11 mars 1848.

*Blés.* Depuis quinze jours notre marché est très calme, les quelques affaires qui se traitent se bornent à des ventes de détail, aussi nos cours sont-ils nominaux comme suit :

<i>Blés.</i> Tuzelle de Provence . . . . .	fr. 26 25 à 27 50
Siaisse et Narbonne. . . . .	26 62
Pologne . . . . .	18 75 19 37
Marianopoli . . . . .	18 75
Odessa et Ghirka . . . . .	16 25 16 87
Galatz . . . . .	15 62 16 25
Ibraïla . . . . .	15 » 15 62
Romelie . . . . .	16 62 16 25
Taganrock dur . . . . .	19 37 20 »
Marianopoli dur . . . . .	18 75 19 37
Odessa . . . . .	18 75

Nos arrivages sont toujours complètement nuls.

Les droits à payer, d'après l'échelle mobile, est de fr. 7-75 l'hectolitre pour les blés importés sous pavillon français, et de fr. 9 par navire étranger.

*Ventes de la semaine :*

1,600 hectolitres Pologne . . . . .	fr. 18 12
800 id. id. . . . .	19 68

---

Marseille, le 18 mars.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la stagnation a été complète, et on n'a aucune affaire à mentionner.

---

Marseille, le 23 mars 1848.

*Blés.* Nous signalons avec plaisir la petite reprise qui a marqué la semaine qui vient de finir. Avec l'aide du comptoir national d'escompte, nous espérons que ce mouvement ne fera que s'accroître.

On a vendu 4,800 hectolitres de blé tendre de Pologne à fr. 19-06  $\frac{1}{4}$  avec escompte 1  $\frac{1}{2}$  p. %.

Voici le cours à l'acquitté :

Tazelle de Provence . . . . .	fr. 25 62 à 27 50
Saïsse et Narbonne . . . . .	25 62
Pologne . . . . .	17 50 18 75
Marianopoli . . . . .	18 12 18 75
Odessa et Ghirka. . . . .	15 62 16 25
Galatz. . . . .	15 62 16 25
Ibraïla. . . . .	15 " 15 62
Romelie . . . . .	15 " 15 62
Taganrock dur . . . . .	15 " 15 62
Marianopoli dur. . . . .	18 12 18 75
Odessa dur . . . . .	17 50 18 12

Notre dépôt s'élève, par suite des diverses quantités qui nous sont parvenues cette semaine, à 400,000 hectolitres.

Les droits à payer sur les blés exotiques, sont de fr. 7-75 par navire français, et de fr. 9 par navire étranger.

*Les grains grossiers* sont cotés :

Seigle . . . . .	fr. 11 87 à 12 50
Maïs de Galatz . . . . .	11 25
Maïs d'Ibraïla . . . . .	10 62
Orge. . . . .	8 75
Avoine. . . . .	15 "

---

Marseille, le 16 juin 1848.

*Blés.* Les temps variables et incertains, qui ont régné pendant la semaine, ont paralysé les transactions. Les vendeurs et acheteurs ne témoignent aucune disposition à opérer.

La récolte seule pourra fixer la marche future de cet article.

*Riz et légumes.* Le calme qui pèse depuis longtemps sur cet article ne paraît pas devoir cesser encore. Faute de demandes, les ventes se limitent aux besoins de la localité.

Les prix pratiqués sont : Fleurs. fr. 48 à 47 quint. métr.

Écume. 45

Bizon. 42 40

Il n'est nullement question de légumes secs.

*Vente de la semaine.*

<i>Blés.</i> (Consommation) 2,500 hectolitres	Pologne. . . . .	fr. 16 25 à 17 50	
1,100	Galetz . . . . .	13 75	
800	Odessa . . . . .	15 78	
» (Entrepôt) 2,000	Pologne. . . . .	14 06	14 37

Marseille, le 30 juin 1848.

Les opérations en blé sont suspendues depuis plusieurs jours. Nous n'avons à signaler que des cours purement nominaux.

*Blés.* Pologne à la consommation . . . . . fr. 27 à 28 les 160 liv.

Ibraïla. . . . . 20 22

Pologne à l'entrepôt . . . . . 22 50

Marseille, le 14 juillet 1848.

*Blés.* Le calme qui pèse sur notre commerce en général se fait aussi sentir sur les blés.

*On a vendu cette semaine :*

Consommation, 6,400 hectolitres.	Pologne. . . . .	fr. 16 87 à 18 43
1,200	Crimée . . . . .	15 »
1,500	Taganroek . . . . .	17 50 18 12
2,000	Azoff tendre . . . . .	15 62 16 58
Entrepôt . . . 6,000	Pologne . . . . .	14 21 14 37
A livrer. . . . 4,800	id . . . . .	14 68

Le 21 juillet 1848.

*Blés.* On a vendu pendant la semaine qui vient de s'écouler les qualités suivantes :

Consommation, 9,000 hectolitres.	Pologne. . . . .	fr. 17 18 à 18 75
6,000	Azoff tendre . . . . .	16 25 16 56
7,000	Taganroek . . . . .	19 06 17 50
1,600	Ibraïla . . . . .	13 12
Entrepôt . . . 7,000	Pologne . . . . .	15 52
A livrer. . . . 3,200	id . . . . .	15 52

Le 4 août 1848.

*Blés* Les affaires ont été peu animées pendant la dernière quinzaine, les avis d'Angleterre ayant annoncé une amélioration dans l'état des récoltes. Les blés étrangers ont été moins demandés.

La récolte dans le midi de la France, sans être en général aussi abondante que l'année dernière, est assez bonne ; on la considère différer d'un cinquième en moins, en proportion de la précédente.

*Vente de cette dernière semaine.*

<i>Blés.</i> (A la consommation)	2,000 hectolitres	Pologne. . . . .	fr. 18 25 à 19 37
	1,900	id . . . . .	16 87
	800	Bas de Loire . . .	18 25
	4,000	Taganrock . . . .	17 50 18 25
Entrepôt à livrer	3,000	Romélie . . . . .	12 81 $\frac{1}{4}$
	3,000	Berdianskatén . .	15

Le 12 août 1848.

*Blés.* La position de ce céréale n'a pas changé, seulement les blés disponibles sont un peu mieux tenus par suite d'avis reçus de la Bretagne, annonçant que les pluies endommageaient les blés en terre.

Vente : (Dispon. cons.)	8,000 hectolitres	Pologne. . . . .	fr. 18 75 à 19 06
	3,200	Taganrock . . . .	18 12 $\frac{1}{2}$
	1,600	Ordre . . . . .	18 12 18 43
	1,200	Narbonne. . . . .	23 12 23 43
Entrepôt . . .	1,800	Pologne. . . . .	15 93 16 25
A livrer . . .	7,500	Pologne . . . . .	15 15 62

Marseille, le 26 août 1848.

*Blés.* Les transactions de cette semaine ne sont pas très importantes ; pourtant les cours sont bien soutenus. Il règne toujours une tendance à la hausse, et si les avis de Londres qu'on attend continuent à inspirer des craintes sur le résultat des récoltes en Angleterre, nous aurons bientôt une hausse plus considérable.

Les blés disponibles sont rares ; si nous étions mieux approvisionnés il se ferait des affaires, car il y a des ordres pour l'Angleterre à remplir ; déjà plusieurs affrétements ont eu lieu en attendant les blés.

Il s'est vendu des Polognes, à livrer en novembre, à fr. 26 la charge de 125 à 122 kilogrammes.

*Ventes :*

Consommation	1,800 hectolitres	Narbonne, de. .	fr. 23 12 $\frac{1}{2}$ à 23 43
	4,000	Pologne. . . . .	19 37 20 31
	1,600	Bladette . . . . .	21 87 22 18
(à livrer)	1,000	Bladette . . . . .	21 87
Entrepôt disponible	700	Pologne. . . . .	15 62 $\frac{1}{2}$
(à livrer)	3,200	Romélie. . . . .	13 12 $\frac{1}{2}$

Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 1848.

*Blés.* Les ventes en blés exotiques peuvent s'évaluer cette semaine à 20,000 charges, tant disponible qu'à livrer. Ainsi que nous le faisons pressentir, une nouvelle hausse a eu lieu. Les vendeurs pour les livraisons lointaines manquent toujours, autrement il se ferait beaucoup d'affaires, l'opinion étant généralement favorable en l'avenir des blés.

*Ventes :*

Consommation disponible	3,000 hectolitres	Bladette . . . . .	fr. 22 18 à 22 50
	1,200	Narbonne . . . . .	24 43 23 75
	4,500	Pologne . . . . .	19 58 20 93
	4,000	Taganrock . . . . .	20 21 25
Entrepôt	7,000	Pologne . . . . .	16 09 17 18
	1,800	Romélie . . . . .	13 39 15
Consommation à livrer	8,000	Bladette . . . . .	21 23 22 50
Entrepôt à livrer	22,000	Pologne . . . . .	16 16 17 34
	32,000	Romélie . . . . .	13

Marseille, le 9 septembre 1848.

*Blés.* La hausse qui s'était manifestée venait des ordres d'achat pour l'Angleterre où le mauvais temps avait fait craindre pour le résultat des récoltes; mais le retour du beau temps a dissipé ces craintes et depuis les blés ont fléchi sur tous les marchés. Par suite les détenteurs feraient des concessions, mais les acheteurs, espérant une plus forte baisse, restent en observation en attendant de nouveaux renseignements.

*Ventes :*

(Consommation ou entrepôt)	750 hectolitres	Pologne . . . . .	fr. 20
	1,000	Romélie . . . . .	17 50
	1,000	Pologne . . . . .	20 93
	1,500	Id. . . . .	20 62
	750	Id. . . . .	19 84
(à livrer, entrepôt)	3,000	Id. . . . .	17 50
	1,600	Zika . . . . .	17 18

Marseille, le 16 septembre 1848.

*Blés.* Les acheteurs continuent à être rares; pourtant les prix sont un peu plus fermes à cause de l'avis d'une reprise à Londres.

En blés disponibles on a fait un Berdianska tendre à fr. 27 es<sup>te</sup> 2 % les 125-122 k., et quelques Polognes à fr. 26 les 125 k. On prétend que ces derniers achats sont destinés pour la Belgique.

*Ventes :*

Consommation	2,000 hectolitres	Pologne. . . . .	fr. 20 31
	1,500	Narbonne. . . . .	23 75
	1,500	Bladette. . . . .	22 61
	600	Narbonne. . . . .	25 46
A livrer	600	Bladette. . . . .	22 65
	1,000	Romélie. . . . .	23 60
A livrer à l'entrepôt	8,000	Pologne. . . . .	16 26 à 16 50
	2,500	Romélie tend. . . . .	13 39

---

Marseille, le 25 septembre 1848.

*Blés.* Les avis de hausse venus de l'Angleterre n'ont produit aucun effet sur notre place, à cause des nombreux arrivages de la mer Noire; nous avons dans le port environ 80 mille charges de blé.

*Ventes :*

Consommation	1,000 hectolitres	Rumbuns. . . . .	fr. 23 70
	800	Bladette . . . . .	22 60
	1,500	Pologne . . . . .	20
	500	Vika . . . . .	18 12
	900	Marianopoli. . . . .	19 84
Entrepôt disponible	2,000	Romélie tendre. . . .	14 06
	5,000	Taganrock . . . . .	16 71
	6,000	Pologne. . . . .	14 56
A livrer	1,500	Pologne. . . . .	16 50
	7,000	Marlsamt . . . . .	16 87

---

Marseille, le 30 septembre 1848.

*Blés.* Les arrivages quotidiens et les nouvelles reçues d'Angleterre refroidissent nos acheteurs déjà peu disposés à traiter aux cours actuels. Par suite les transactions pendant cette semaine ont été de peu d'importance.

*Ventes :*

Consommation	800 hectolitres	Bladette. . . . .	fr. 21 87
	1,000	Pologne. . . . .	19 20
	1,000	Marianopoli . . . . .	20
Entrepôt disponible	6,000	Pologne. . . . .	18 26 à 16 56
	4,000	Odessa dur. . . . .	15 62
	2,500	Pologne rouge . . . .	14 37
	6,000	Taganrock tendre. . .	16 62 à 15 93

---

## N° 3. — Prix des grains à Trieste en 1848.

ÉPOQUES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					
	FROMENT.	MAIS.	SEIGLE.	AVOINE.	ORGE.	FÈVES.
1848. 12 février . . . . .	14 82	10 62	12 92	7 65	8 17	13 70
» 4 mars . . . . .	14 82	9 20	12 50	7 65	8 17	12 53
» 1 avril . . . . .	14 55	7 97	12 42	7 62	6 95	11 87
» 3 juin. . . . .	14 47	9 32	11 10	6 95	6 95	11 85
» 1 juillet. . . . .	14 47	10 10	9 00	6 95	6 57	11 85
» 1 août. . . . .	19 90	11 52	9 77	6 95	6 90	12 47
» 2 septembre. . . . .	16 70	11 40	10 62	7 77	7 47	13 45
» 1 octobre . . . . .	16 95	11 87	10 62	7 75	8 15	13 45

## Mouvement des céréales à Trieste pendant le mois de septembre 1848.

DENRÉES.	DÉPOT	ENTRÉE	SORTIE	DÉPOT
	au 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 1848.	EN SEPTEMBRE	EN CONSOMMATION EN SEPTEMBRE.	au 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 1848
Froment. . . . .	110,000	67,000	51,000	126,000
Maïs. . . . .	35,000	26,000	29,000	32,000
Seigle. . . . .	103,000	309	10,300	93,000
Avoine. . . . .	1,500	14,000	9,000	6,500
Orge. . . . .	30,000	200	4,200	26,000
Fèves . . . . .	14,500	1,200	2,200	13,000
HECTOLITRES. . . . .	293,500	108,700	105,700	296,500

N° 4. — *Prix des grains à Odessa, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.*

ÉPOQUES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					
	BLÉ TENDRE, 1 <sup>re</sup> qualité	BLÉ TENDRE, 2 <sup>e</sup> qualité.	BLÉ DUR.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
1848. 14 janvier.....	12 90	12 34	11 23	7 48	5 68	6 37
» 21 janvier.....	12 81	12 25	11 57	7 71	5 89	6 28
» 3 mars.....	12 60	11 91	11 91	7 12	5 95	5 95
» 17, 24 et 31 mars....	11 49	10 53	11 35	7 39	5 73	6 28
» 2 juin.....	10 66	10 12	10 39	6 23	4 99	4 17
» 16 juin.....	10 66	10 12	10 39	5 61	4 36	4 17
» 23 et 30 juin.....	10 66	10 12	10 39	5 73	4 36	4 17
» 7 juillet.....	10 53	9 71	10 30	5 73	4 36	4 24
» 14 juillet.....	10 94	9 98	10 39	5 73	4 36	4 80
» 21 et 28 juillet.....	11 22	9 98	10 39	5 42	4 36	5 46
» 4 août.....	12 21	11 37	11 22	6 56	5 88	5 73
» 11 août.....	12 72	12 08	11 22	6 71	5 88	5 88
» 18 août.....	13 00	12 31	11 67	6 71	5 88	5 88
» 25 août.....	12 86	11 76	11 67	6 71	5 88	5 88
» 8 septembre.....	13 27	12 72	12 18	6 83	5 88	5 88
» 15, 22 et 29 septembre.	12 99	12 49	12 18	7 11	5 88	7 11

*N. B.* En septembre le prix du fret pour Anvers était de 60 à 65 schellings par tonneau.

N° 5. — Prix moyens comparés en francs et par hectolitre du froment et du

MOIS DE 1847.	BELGIQUE.		FRANCE.		ANGLETERRE.		AMSTERDAM.		TRIESTE.	
	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.
Janvier .....	28.26	22.52	29.92	•	29.45	21.00	»	»	16.10 à 21.00	15.20 à 16.60
Février .....	51.02	25.41	35.79	»	51.56	25.70	»	»	21.40 à 25.00	15.60 à 16.00
Mars .....	56.90	26.72	56.90	»	32.40	24.00	53.44	27.51	22.40 à 26.33	16.50 à 16.75
Avril .....	57.89	27.99	59.48	»	35.70	24.00	54.78	28.43	24.90 à 51.43	19.00 à 19.80
Mai .....	41.64	54.55	59.71	»	40.00	29.90	40.61	28.57	»	»
Juin .....	59.84	28.64	35.59	»	55.60	28.00	56.45	26.97	25.00 à 29.10	16.50 à 17.70
Juillet .....	57.47	20.86	29.95	»	29.90	19.90	52.10	17.15	15.82 à 25.07	15.20 à 16.75
Août .....	26.47	15.43	24.28	»	»	»	28.51	15.97	10.75 à 22.43	10.45 à 10.85
Septembre .....	23.98	15.82	21.25	»	25.47	14.47	27.71	15.97	10.15 à 21.00	12.10 à 15.10
Octobre .....	25.45	14.91	21.65	»	25.55	14.74	24.78	14.97	10.15 à 19.80	12.75 à 15.10
Novembre .....	22.50	14.80	20.29	»	22.68	15.84	22.28	15.99	12.10 à 21.00	17.75 à 15.10
Décembre .....	22.51	14.19	19.15	»	25.14	12.85	24.52	14.99	12.10 à 17.76	12.75 à 12.95
MOYENNE .....	51.14	21.61	29.56	»	50.20	21.53	50.49	20.56	20.44	14.90
<b>MOIS DE 1848.</b>										
Janvier .....	21.26	15.62	19.27	»	22.54	15.52	»	»	»	»
Février .....	19.40	11.88	19.17	»	21.67	15.25	»	»	14.82	12.92
Mars .....	18.28	11.08	18.16	»	21.64	12.66	»	»	14.82	12.50
Avril .....	16.97	10.37	15.95	»	21.18	12.76	»	»	14.55	12.42
Mai .....	17.24	10.51	16.50	»	20.99	15.80	»	»	»	»
Juin .....	16.45	9.82	15.60	»	20.49	12.95	»	»	14.47	11.10
Juillet .....	16.79	9.75	15.40	»	21.11	12.85	»	»	14.47	9.00
Août .....	17.76	10.15	15.18	»	21.23	12.92	»	»	19.90	9.77
Septembre .....	19.08	10.79	»	»	»	»	»	»	16.70	10.62

seigle, en 1847 et 1848, dans quelques pays et sur quelques places d'Europe.

TAGANROG ET ROSTOFF.		ODESSA.		DANTZIG.		RIGA.		HAMBOURG.		MARSEILLE.	
FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.	FROMENT.	SEIGLE.
8.80	4.93	1 <sup>re</sup> semaine de chaque mois.									
à	à	"	"	23.65	17.10	"	"	"	"	"	"
15.15	5.30										
9.46	4.93	13.46	9.51								
à	à	à	à	27.27	19.57	"	"	"	"	"	"
16.78	6.60	19.62	10.11								
10.44	6.14	17.48	10.48					24.48			
à	à	à	à	29.51	21.06	27.50	16.58	à	"	"	"
15.67	6.45	25.24	11.64					28.07			
8.88	5.22	18.69	10.81					28.69			
à	à	à	à	26.87	"	23.65	17.85	à	"	"	"
12.54	6.06	27.50	11.56					50.91			
9.39	5.25	14.65	8.44					51.90			
à	à	à	à	54.25	27.00	53.22	27.50	à	"	"	"
11.69	6.09	18.05	9.01					56.25			
8.40	4.20	15.87	8.46					50.05			
à	à	à	à	55.85	27.00	28.70	26.60	à	"	"	"
11.08	4.78	18.50	9.82					55.02			
		11.34	7.58								
"	"	à	à	27.56	24.75	28.00	17.50	"	"	"	"
		15.18	9.00								
"	"	11.28	7.50	"	"	19.95	14.40	"	"	"	"
		à	à								
"	"	14.06	7.88								
		11.29	6.20								
"	"	à	à	20.75	"	"	"	"	"	"	"
		14.29	6.76								
"	"	10.81	6.26								
		à	à	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	15.57	9.82								
		11.26	7.51								
"	"	à	à	20.20	12.50	"	"	"	"	"	"
		14.08	8.44								
"	"	10.40	7.16								
		à	à	20.87	12.50	"	"	"	"	"	"
		12.95	7.72								
"	"	15.59	8.22					28.78			
		à	à	27.55	22.19	28.42	20.55	à	"	"	"
		19.66	9.12					52.05			
"	"	12.15	7.48	"	"	"	"	"	"	20.88	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19.46	"
"	"	12.14	7.12	"	"	"	"	"	"	19.06	"
9.50	4.4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	10.59	6.25	"	"	"	"	"	"	13.28	"
"	"	10.21	5.75	"	"	"	"	"	"	16.13	"
"	"	11.60	6.56	"	"	"	"	"	"	17.04	"
"	"	12.59	6.85	"	"	"	"	"	"	17.58	"

N° 1. — *Prix moyen, par année, du froment et du seigle de 1834 à 1847 inclusivement, vendus sur les marchés belges.*

ANNÉES.	FROMENT.	SEIGLE.
	Fr. c.	Fr. c.
1834 . . . . .	13 86	8 41
1835 . . . . .	14 67	8 91
1836 . . . . .	15 58	10 05
1837 . . . . .	16 62	11 01
1838 . . . . .	21 17	12 58
1839 . . . . .	23 86	13 54
1840 . . . . .	22 21	13 61
1841 . . . . .	19 98	11 51
1842 . . . . .	22 16	13 11
1843 . . . . .	19 41	13 80
1844 . . . . .	17 75	10 55
1845 . . . . .	20 22	13 79
1846 . . . . .	24 27	18 71
1847 . . . . .	31 14	21 62
1848.—Janvier . . . .	21 26	13 62
» Février . . . . .	19 40	11 88
» Mars . . . . .	18 28	11 08
» Avril . . . . .	16 97	10 37
» Mai . . . . .	17 24	10 51
» Juin . . . . .	16 43	9 82
» Juillet . . . . .	16 79	9 73
» Août . . . . .	17 78	10 15
» Septembre . . . . .	19 08	10 79
» Octobre . . . . .	18 23	10 50

N° 2. — Prix moyen des grains , etc., vendus en Belgique pendant les années 1854 à 1847.

ANNÉES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					PRIX MOYEN DE 100 KILOGRAMMES.		
	MÉTÉIL.	SARRASIN.	AVOINE.	ORGE		POMMES DE TERRE.	FOIN.	PAILLE.
				ESCOURGEON.	TARDIVE.			
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
1854.	9 83	9 14	6 09	8 57	9 25	5 95	7 32	4 48
1855.	11 14	10 02	6 57	8 51	8 52	5 50	6 78	4 51
1856.	12 50	9 55	5 87	9 47	9 45	5 71	6 45	5 78
1857.	14 08	8 71	6 45	9 62	9 84	5 25	6 49	4 19
1858.	16 05	9 91	6 88	10 73	11 17	5 54	6 17	4 52
1859.	18 06	10 75	6 55	11 45	12 01	5 84	6 06	4 42
1840.	17 68	12 25	8 14	12 78	12 87	4 28	6 75	4 45
1841.	15 10	10 69	6 72	10 90	10 87	5 80	7 58	4 46
1842.	16 92	15 61	6 69	10 58	10 65	4 56	7 55	4 58
1843.	16 82	12 40	7 06	11 47	11 55	4 46	7 59	5 06
1844.	15 64	10 51	6 05	10 40	10 56	5 59	6 59	4 07
1845.	16 25	12 67	6 64	11 57	11 02	5 85	6 98	4 54
1846.	22 08	16 67	8 20	12 54	15 86	8 52	6 99	4 25
1847.	25 81	17 72	9 77	16 86	17 08	7 76	7 84	4 58



N° 4. — Prix moyen sur la place d'Anvers, depuis 1854 à 1847, des pois, fèves, vesces, etc.

ARTICLES.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	PAR
	Fr.	Fr.	Hectol.											
Trèfle à germer.....	10 57	12 40	12 79	12 61	13 21	13 84	14 61	13 42	15 42	12 79	15 42	16 42	21 90	Hectol.
Fèves blanches.....	20 00	18 00	18 00	19 00	23 00	21 00	27 00	23 00	17 00	18 00	22 00	24 00	28 00	Id.
Vesces.....	12 10	15 03	14 09	13 20	14 70	14 03	14 80	15 39	14 10	13 33	16 70	18 15	20 43	Id.
Pois verts et jaunes.....	17 00	13 00	15 00	13 00	18 00	19 00	22 00	20 00	16 00	16 00	18 00	21 00	26 00	Id.
Orge perlé.....	53 00	37 00	38 10	37 30	41 00	45 00	40 00	40 00	39 30	33 10	33 00	39 00	48 00	100 kil.
Orge perlé.....	42 63	44 00	43 10	44 30	43 00	30 60	47 20	47 20	46 00	43 30	37 20	61 30	65 30	Id.
Macaroni indigène.....	68 00	70 00	73 00	82 30	90 00	83 00	83 00	72 30	70 00	69 00	66 00	67 30	73 00	Id.
Macaroni indigène.....	68 00	70 00	73 00	82 30	90 00	83 00	83 00	72 30	70 00	69 00	66 00	67 30	73 00	Id.
Macaroni indigène.....	68 00	70 00	73 00	82 30	90 00	83 00	83 00	72 30	70 00	69 00	66 00	67 30	73 00	Id.
Farine de froment.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40 00	43 00	33 kil.
Farine de seigle.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50 00	Id.
Pain biscuit ordinaire de froment d'Amérique.....	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	30 00	33 00	30 00	100 kil.
Pain d'épice.....	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	90 00	123 00	123 00	Id.
Pain en barriques.....	33 02	32 92	33 02	67 72	63 30	32 92	32 92	30 80	30 80	48 70	76 20	65 30	67 72	Id.
Pain en balles.....	31 76	33 36	33 98	44 44	42 32	33 98	33 10	40 22	33 10	33 98	37 14	30 80	32 02	Id.

( 79 )

[ N° 12. ]

N° 5. — *Prix moyen du froment sur les marchés régulateurs de France.***Janvier 1848.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	20 53		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	18 47		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	20 38	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	19 63		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	19 68	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	18 20	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	18 02	PRIX MOYEN GÉNÉRAL.	PRIX MOYEN EN BELGIQUE.
	2 <sup>e</sup> id. . . . .		
		19 27	21 26

**Février.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	20 96		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	18 92		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	20 33	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	19 18		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	18 80	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	18 22	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	17 05		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	19 45	
		19 17	19 40

**Mars.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	10 26		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	20 21		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	20 36	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	18 39		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	16 72	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	17 08	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	15 44		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	18 72	
		18 16	18 28

**Avril.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	18 38		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	18 24		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	18 27	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	17 11		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	14 09	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	14 73	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	12 70	PRIX MOYEN	PRIX MOYEN
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	GÉNÉRAL.	EN BELGIQUE.
		—	—
		15 93	16 97

**Mai.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	17 89		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	16 00		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	18 06	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	18 42		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	14 99	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	14 79	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	13 52		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	16 30	
		16 30	17 24

**Juin.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	17 38		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> Section . . . . .	14 92		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	17 80	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	17 40		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	14 13	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	14 33	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	12 95		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	15 94	
		15 60	16 43

**Juillet.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	17 13		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> section . . . . .	15 07		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	17 71	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	16 53		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	14 17	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	14 12	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	12 53		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	15 94	
		15 40	16 79

**Août.**

1 <sup>re</sup> Classe. — Section unique. . . . .	17 26		
2 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> Section . . . . .	15 36		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	15 92	
3 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	16 39		
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	14 04	
	3 <sup>e</sup> id. . . . .	14 09	
4 <sup>e</sup> Id. 1 <sup>re</sup> id. . . . .	11 87	PRIX MOYEN	PRIX MOYEN
	2 <sup>e</sup> id. . . . .	GÉNÉRAL.	EN BELGIQUE.
		—	—
	—————	15 13	— 17 76

## ANNEXE K.

Relevé des denrées alimentaires, mises en consommation et exportées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.  
( Belgique. )

DENRÉES.	DESTINATIONS.	Exportation du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.	PROVENANCES.	Importation du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.	Excédant DE L'IMPORTATION.	Équivalent EN FROMENT.
Froment .....	Zollverein.....	Kilogr. 3,055	Russie .....	Kilogr. 12,744,926	25,486,572	25,486,572
	Suède.....	486	Danemarck .....	252,656		
	Danemarck .....	64,100	Zollverein.....	15,542,446		
	Pays-Bas .....	247,280	Pays-Bas.....	12,418,984		
	Angleterre.....	19,261,255	Angleterre .....	454,589		
	France.....	775,796	France.....	5,152,192		
			Autres provenances.	1,509,679		
		20,548,900	45,855,272			
Seigle.....	Zollverein.....	9,585	Russie .....	7,032,860	5,956,141	5,722,226
	Pays-Bas.....	6,666,216	France.....	2,894,287		
	Angleterre.....	9,200	Zollverein.....	1,255,002		
	France.....	7,555	Autres provenances.	1,455,526		
	Norwège .....	7,200				
		6,699,534		12,653,475		
Orge et escourgeon ..	France.....	14,774	Danemarck .....	1,594,162	16,108,180	15,258,271
	Angleterre.....	1,941,739	Zollverein.....	1,260,667		
	Pays-Bas.....	2,281	Pays-Bas.....	14,440,784		
			Autres provenances.	4,071,281		
		1,958,814	18,166,994			
Fèves et vesces. ....	Zollverein.....	8,160	Pays-Bas .....	1,160,107	1,522,851	570,296
	Norwège .....	2,000	France.....	586,467		
	Pays-Bas.....	4,087	Égypte.....	554,577		
	Villes Anseatiques..	400	Russie.....	163,015		
	France.....	76,020	Autres provenances.	162,949		
	Deux-Siciles .....	256				
	Angleterre.....	615,141				
	Cuba.....	2,000				
	706,064		2,228,915			

DEN RÉES.	DESTINATIONS.	Exportation du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.	PROVENANCES.	Importation du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848.	Excédant de L'IMPORTATION.	Équivalent EN BLÉ.	Excédant de L'EXPORTATION.	Équivalent EN BLÉ.					
Avoine.....	Pays-Bas....	Kilogr. 24,158	Pays-Bas.....	Kilogr. 5,798,618	»	19,350,795							
	France.....	967,680	Autres provenances	406,768									
	Zollverein...	98,227											
		1,087,062		6,202,586	5,115,524	3,909,569							
Farines et son..	Norvège....	700	France.....	5,155,791	5,609,971	5,862,668							
	Angleterre...	262,471	Russie.....	508,556									
	France.....	714,628	Pays-Bas.....	254,643									
	Pays-Bas....	150	Autres provenances	91,148									
		577,949		3,987,920									
Riz.....	Zollverein...	80,512	Angleterre.....	2,171,121	11,685,853	7,510,950							
	Hanovre....	5,404	France.....	1,110,297									
	Pays-Bas....	17,546	Inde anglaise...	5,029,684									
	Mecklenbourg	1,809	États-Unis.....	1,638,811									
	Suède.....	1,729	Pays-Bas.....	572,638									
			Autres provenances	2,578,069									
		104,500		11,788,325									
Pommes de terre	Pays-Bas....	Hectolitres. 8,644	Zollverein.....	Hectolitres. 5,445	»	»	9,674,640	1,688,716					
	Bresil.....	280	Pays-Bas.....	11,315									
	Angleterre...	143,725	France.....	1,244									
	France.....	2,295	Espagne.....	1									
	Zollverein...	517											
	Cuba.....	930											
	États-Unis...	30											
	Autriche....	3											
		136,210 soit 10,934,700 kil.		18,001 soit 1,260,070 kil.									
Sarrasin.....	Pays-Bas....	Kilogr. 2,318,886	Russie.....	87,803	2,490,729	2,467,666							
	Angleterre...	186,967	Zollverein.....	5,488									
			Pays-Bas.....	17,158									
			Angleterre.....	18,148									
			France.....	17,690									
			Turquie.....	59,480									
			Guinée.....	558									
			Nouvelle Grenade (Amérique méridionale)	50,797									
			2,703,535						214,824				

**RECAPITULATION.**

Équivalent en blé de l'excédant de l'importation. . . . .	62,387,998
Id. id. de l'exportation. . . . .	1,688,716
	<hr/>
Différence. . . . .	60,699,282 kil.
Soit . . . . .	788,802 hect.



86

---



---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

Exposé des motifs. . . . .	1
Projet de loi . . . . .	6

### ANNEXES.

<b>A.</b> État des récoltes des céréales et des pommes de terre en Belgique dans une année ordinaire . . . . .	9
<b>B.</b> Importations et exportations belges, de 1834 à 1844 . . . . .	13
<b>C.</b> Id. id., de 1834 à 1847 . . . . .	15
<b>C'</b> État des récoltes en 1848. — Province d'Anvers. . . . .	17
» — » de Brabant . . . . .	19
» — » Flandre occidentale . . . . .	21
» — » Flandre orientale. . . . .	25
» — » Hainaut . . . . .	29
» — » Liège . . . . .	33
» — » Limbourg . . . . .	37
» — » Luxembourg. . . . .	41
» — » Namur . . . . .	43
Récolte des pommes de terre, dans une année ordinaire et en 1848 . . . . .	46
<b>D.</b> État des récoltes en Angleterre. . . . .	47
<b>E.</b> Loi des Pays-Bas, du 30 mai 1847, portant abrogation des lois du 29 décembre 1835 et du 30 décembre 1840 et modifiant la loi du 19 juillet 1845 . . . . .	49
<b>F.</b> Législation anglaise sur les denrées alimentaires. . . . .	51
1. Droits de douane établis par l'acte du 4 août 1845. . . . .	<i>ib.</i>
2. Acte du 26 juin 1846, modifiant certains droits de douane . . . . .	52
3. Loi modifiant les droits sur les céréales . . . . .	54
<b>G.</b> 1. Quantités de froment, tant en grain qu'en farine, importées en Angleterre et mises en consommation de 1801 à 1848. . . . .	56
2. Importations en Angleterre, de 1841 et de 1842. . . . .	58
3. Importation et mise en consommation des céréales, en Angleterre, pour les années 1843, 1844 et 1845 . . . . .	59
4. Commerce en Angleterre, de 1845 et 1846. . . . .	60
<b>H.</b> Renseignements sur le commerce des céréales en 1848 . . . . .	61
1. Prix des grains à Taganrog. . . . .	<i>ib.</i>
2. id. à Marseille. . . . .	62
3. Prix des grains et mouvement des céréales à Trieste. . . . .	72
4. Prix des grains à Odessa, du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848. . . . .	73
5. Prix moyens comparés en francs et par hectolitre du froment et du seigle, en 1847 et 1848, dans quelques pays et sur quelques places d'Europe . . . . .	75

I. 1. Prix moyen, par année, du froment et du seigle de 1834 à 1847, inclusivement, vendus sur les marchés belges . . . . .	76
2. Prix moyen des grains, vendus en Belgique, pendant les années 1834 à 1847 . .	77
3. Prix des grains, etc., en Belgique, en 1848 . . . . .	78
4. Prix moyen sur la place d'Anvers, de 1834 à 1847, des pois, fèves, vesces, etc. .	79
5. Prix moyen du froment sur les marchés régulateurs de France . . . . .	80
K. Relevé des denrées alimentaires, mises en consommation et exportées du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1848 (Belgique) . . . . .	83

---